

Conseil du 4e arrondissement

15 SEPTEMBRE 2015

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II° PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le quinze septembre deux mille quinze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du neuf septembre deux mille quinze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents excusés :

Départ de Marianne de CHAMBRUN à 21h20

Départ de Vincent ROGER à 21h35

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Boniface N'CHO donne pouvoir à Madame Corine FAUGERON

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

La séance est ouverte à 19h06.

COMMUNICATION

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre PLONQUET

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, je voudrais souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET, nouvel élu de l'arrondissement, et saluer la présence assidue et les contributions de Martine WEILL-RAYNAL lorsqu'elle siégeait au conseil d'arrondissement. C'est notre diversité et notre dynamisme qui font que ce conseil d'arrondissement prend, à mon avis, les meilleures décisions possibles pour l'arrondissement et la vie des habitants.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je partage les mots que vous venez de prononcer, Monsieur le Maire, à l'égard de Jean-Pierre et de Martine. Je voulais avoir une pensée très affectueuse pour Martine WEILL-RAYNAL, qui a fait le choix de l'élégance. Après quinze ans de conseil d'arrondissement dans le centre de Paris, elle a souhaité passer la main avec sympathie et sens de l'engagement. Je tiens à saluer sa loyauté, sa droiture, son honnêteté intellectuelle et son attachement viscéral aux valeurs de la République. C'est avec mon accord qu'elle a pris cette décision. Je l'en remercie.

Je souhaite également la bienvenue à mon complice Jean-Pierre PLONQUET. J'ai souhaité que la famille politique qu'il anime dans le 4^{ème} arrondissement soit présente au conseil d'arrondissement. Je pense qu'il est important que l'opposition soit plurielle également. Je lui souhaite donc bonne chance dans ses fonctions d'élu d'arrondissement au service de tous les habitants. Vous le connaissez, pour la plupart d'entre vous, et vous apprendrez à le connaître encore mieux. Il a le sens de l'intérêt général et une ouverture d'esprit que je qualifie d'intelligente. Il est toujours agréable d'avoir à côté de soi, que nous soyons dans l'opposition ou la majorité, des gens qui font de l'engagement une forme d'intelligence.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je sais que je peux associer tous les élus de la majorité municipale pour vous souhaiter la bienvenue.

Jean-Pierre PLONQUET, conseillère d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire et merci à vous tous pour votre accueil. La seule chose que je voulais exprimer très profondément est que je pense que je mesure vraiment la responsabilité d'un élu. J'y attacherai le plus de rigueur et de droiture. Je serai ravi d'être à côté de Vincent pour continuer ce qu'on a fait ensemble aux municipales, et j'espère que je porterai la voix du Centre à la bonne hauteur. Merci beaucoup pour votre accueil.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci. Vous avez raison d'insister sur la place et l'importance d'un élu à un moment où nos concitoyens sont souvent en défiance vis-à-vis des élus. Et s'il y a un échelon auquel ils sont très attachés, c'est celui de l'élu municipal car c'est l'élu le plus proche de la réalité et qui gère quotidiennement des sujets parfois tout petits et des sujets parfois très grands. C'est

tout à fait l'honneur de notre mission et de notre mandat. Bienvenu donc, Jean-Pierre PLONQUET, au sein du conseil municipal du plus bel arrondissement de Paris.

0420150019

Désignation du secrétaire de séance.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Madame ZARKA est secrétaire de séance. C'est son tour. Pas d'opposition ?

0420150026

Adoption de la procédure d'urgence

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je dois mettre à vos voix un vote particulier : il s'agit d'un vote de procédure d'urgence. Le secrétariat du Conseil de Paris nous a fait passer une délibération qui concerne l'Hôtel Châlons-Luxembourg, dans le cadre de l'accord passé entre l'Hôtel de Ville et le Mémorial de la Shoah. De façon à ce qu'il n'y ait pas de retard dans cet accord qui sera voté au Conseil de Paris dans les temps légaux, j'ai besoin de votre vote unanime pour que l'on puisse voter nous-mêmes en conseil d'arrondissement cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Il n'y a pas de problème pour que l'opposition vote cette délibération. C'est un sujet qui me tient à cœur. J'ai en mémoire que je l'avais mis dans mon programme lors des dernières municipales. Simplement, permettez-moi de sourire, ce qui ne nous empêchera pas de voter la mesure d'urgence et de voter la délibération : ce sujet traîne depuis dix ans et je ne peux être que surpris que l'on utilise la mesure d'urgence aujourd'hui. Mais pourquoi pas, et nous voterons votre demande puis la délibération, pour faire avancer le dossier.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Qui est pour ?

La procédure est adoptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Y a-t-il des remarques particulières ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'avais fait passer au secrétariat général deux demandes de corrections.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui, elles ont été intégrées.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2015DLH153 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Location de l'Hôtel de Châlons-Luxembourg, 26 rue Geoffroy l'Asnier (4^e) à la Fondation Mémorial de la Shoah – bail emphytéotique (BEA)

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

La délibération arrive dans des délais courts car les négociations avec la Mairie centrale ont, vu l'importance du sujet, pris un certain temps. Je crois que la Direction des Finances a fait des remarques juridiques le dernier jour, ce qui a retardé le passage. Je vous lis donc la délibération. J'indique par ailleurs que les samedi et dimanche 19 et 20 septembre prochain, lors des Journées Européennes du Patrimoine, l'occasion sera donnée de visiter l'Hôtel Châlons-Luxembourg.

J'ai l'honneur de vous présenter en cette période de fête de nouvel an juif la délibération qui fixe le cadre de l'accord scellé entre la Ville de Paris et le Mémorial de la Shoah sur la location de l'Hôtel Châlons-Luxembourg, situé au 26 rue Geoffroy l'Asnier.

L'Hôtel a été cédé à la Ville de Paris pour un franc symbolique par la famille Walter en 1948. Il a été classé monument historique en 1977. Occupé jusqu'en 2009 par l'Institut d'Histoire de Paris, puis par l'Hôpital Esquirol dans la perspective de réaliser un projet d'institut pédo-psychologique, l'hôtel Châlons-Luxembourg construit en 1659 a plusieurs fois fait l'objet de projets ambitieux qui ont dû être abandonnés compte tenu de l'état de dégradation importante du bâtiment. En juin 2011, la Ville de Paris s'était ainsi résolue à céder ce bien immobilier pour une valeur estimée à plus de dix millions d'euros. Bertrand DELANOE était Maire de Paris à l'époque. Depuis l'élection d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, le président du Mémorial de la Shoah, Monsieur Eric de Rothschild a fait part de la nécessité pour le Mémorial de s'étendre et d'un intérêt particulier porté à l'Hôtel Châlons-Luxembourg de façon très affirmée.

Née en 2005 de la fusion du Mémorial du Martyr Juif Inconnu et du centre de documentation juif contemporaine, le Mémorial de la Shoah est le plus grand centre de recherche, de documentation et de sensibilisation sur l'histoire du génocide juif en Europe. Les campagnes nationales de collectes permettent année après année d'enrichir les archives du Mémorial, qui compte déjà près de vingt millions de documents. Le Mémorial accueille près de 50.000 enfants par an afin de faire connaître aux nouvelles générations l'histoire du génocide juif. La capacité d'accueil du site actuel est arrivée, comme vous l'imaginez, à saturation. Le Mémorial joue également un rôle important dans l'accompagnement et le soutien aux victimes et familles de victimes du génocide. Il organise des voyages commémoratifs et s'intéresse par ailleurs aux autres génocides du XX^{ème} siècle. Il y avait récemment une exposition sur un génocide africain que nous connaissons tous au Rwanda.

Comprendre le passé pour éclairer l'avenir, ainsi peut-on résumer l'esprit du Mémorial de la Shoah dont l'implication auprès de nos concitoyens est aujourd'hui plus nécessaire encore, dans un contexte de réminiscence ou, du moins, d'expression décomplexée de l'antisémitisme en France et ailleurs dans le monde.

Le 27 janvier dernier, alors qu'elle rendait hommage aux survivants déportés de la Shoah à l'Hôtel de Ville, la Maire de Paris, en présence notamment du président du mémorial, de son directeur Jacques FREDJ et de moi-même, avait annoncé la signature d'un protocole d'intention sur l'extension du Mémorial de la Shoah à l'Hôtel Châlons-Luxembourg.

La Maire de Paris a donc décidé de mettre à disposition ce lieu emblématique en la conclusion d'un bail emphytéotique pour une durée de 85 ans, pour un loyer fixé à 100.000 euros pendant les vingt premières années et à 400.000 euros une fois le coût des travaux amorti. Les 1.100 mètres carrés de l'Hôtel Châlons-Luxembourg devraient accueillir les services administratifs du Mémorial et permettre d'accroître la surface consacrée aux expositions dans le site de la rue Geoffroy l'Asnier.

J'ai une pensée pour Samuel et Judith PISAR, dont j'étais proche, et qui étaient présents lors de la signature du protocole d'intention à l'Hôtel de Ville. Samuel est malheureusement

décédé cet été à New York. Nous nous sommes vus une dernière fois dans la salle des fêtes de la Mairie du 4^{ème} arrondissement où il participait à la remise du prix des frères CUKIERMAN. J'ai revu Judith, qui est une amie de longue date, lors de la rentrée inaugurale de l'orchestre philharmonique il y a quelques jours, en présence de leur fille Léa, qui étaient l'une et l'autre émues de revenir à la vie publique et de recevoir un hommage pour Samuel PISAR, grand soutien et grand mécène de l'orchestre de Paris dont le chœur était en résidence dans la salle des fêtes de la Mairie du 4^{ème} arrondissement. Nous les avons hébergés jusqu'à l'ouverture de la Philharmonie.

Je vous propose donc d'autoriser la conclusion de ce bail.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Je voulais préciser qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec le Mémorial de la Shoah. On me confond souvent avec la responsable des archives du Mémorial qui porte le même nom et le même prénom que moi. Elle s'appelle Karen TAIEB et je vous confirme que ce n'est pas moi.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je croyais que c'était vous.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

C'était l'occasion de le dire même si je suis ravie d'être comparée à elle, qui fait un travail d'archiviste remarquable.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Après avoir évoqué le souvenir de Samuel PISAR, pour lequel je pense qu'il est important que nous ayons une pensée dans ce conseil d'arrondissement, je vous propose d'autoriser la conclusion de ce bail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DDCT83 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)

Etats spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2016.

2015DDCT84 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)

Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2016.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Il s'agit du premier conseil de Monsieur PLONQUET comme élu mais, citoyen très engagé, il a participé à tous les conseils d'arrondissement. Je pense donc qu'il ne découvrira pas ce sujet. Je suggère donc de ne pas vous lire la délibération. C'est un exercice que vous connaissez par cœur. Ces deux délibérations qui se suivent sont récurrentes et fixent les modalités de crédit pour les trois dotations de l'Etat spécial de l'arrondissement, sans en arrêter les montants qui sont examinés au moment du vote du budget primitif lors du prochain conseil d'arrondissement. Il n'y a pas de changement à noter dans les règles de répartition rappelées ici par rapport aux années précédentes. Je me permets ainsi de vous éviter d'avoir à lire toute la suite de la délibération. Je vous le propose donc, si vous êtes d'accord, à votre vote sans d'autres explications. Nous sommes rompus, Vincent ROGER et moi en particulier, à cet exercice qui est vraiment très fastidieux.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je sais de quoi il s'agit. C'est un sujet de fond qui questionne sur la répartition des responsabilités et des moyens entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. C'est

la raison pour laquelle Vincent ROGER et moi-même allons nous abstenir. Un travail de fond est à faire pour donner plus de moyens aux mairies.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Un maire d'arrondissement ne peut qu'approuver ceux qui soutiendront les moyens supplémentaires que nous pouvons demander. Je vous en remercie.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

0420150025

Inventaire et approbation des équipements de proximité dont le Conseil du 4^e arrondissement a la charge.

**2015DDCT85 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)
Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération très classique votée annuellement par le conseil d'arrondissement. Il s'agit de mettre à jour la liste des équipements de proximité dont nous avons la charge, puisque depuis 2002, le maire d'arrondissement peut avoir à sa disposition un certain nombre d'équipement de proximité à vocation culturelle, éducative ou sociale, ainsi que les espaces verts. Je vous épargne la lecture de toute la liste mais je vous citerai les nouveautés de cette année : la jonction cette année relevant des espaces verts de deux nouveaux espaces verts, le square Perrin ainsi que sept jardinières disséminées dans l'arrondissement. Voilà pour les seules nouveautés de cette année.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

J'ai une question sur cet inventaire. N'y figure pas le jardin partagé des Blancs Manteaux.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Si.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Non, il n'y est pas.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

On le mettra, car il est de fait dedans. On le fera rajouter. Des oppositions particulières ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

A un moment donné, je vais peut être intervertir les délibérations pour une raison très simple. Nous avons la chance d'avoir une élue qui va bientôt porter le fruit de la naissance et de l'amour. Elle ne peut donc pas rester jusqu'au bout de conseil, sur recommandation de son médecin et du maire d'arrondissement, pour que sa grossesse se termine dans les meilleurs termes. J'avancerai donc les délibérations concernant Madame DE CHAMBRUN. Je pense que messieurs les pères et mesdames les mères en seront d'accord.

2015DDCT119 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)

Subventions Fonds du Maire (10.436 euros) à une association et à la Caisse des Ecoles (4^e)**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Il s'agit ici d'une subvention sur les Fonds du Maire à une association et à la Caisse des Ecoles. L'enveloppe des Fonds du Maire comprend l'intégralité des sommes recueillies par la Mairie d'arrondissement à l'occasion des quêtes, des mariages, des dons spontanés ainsi que 75% des recettes provenant des droits de tournage et de mise à disposition des locaux municipaux. Ces Fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement. Dans ce cadre, le maire du 4^{ème} arrondissement a souhaité que les subventions soient attribuées à une association et à la Caisse des Ecoles oeuvrant dans le 4^{ème} arrondissement.

3.000 euros sont donc attribués à l'association Lion's Club Paris Ile de la Cité qui a pour objet de participer activement à la recherche de moyens et d'actions permettant de soulager les misères humaines, d'améliorer les relations humaines et d'entretenir un idéal d'amitié entre les peuples. Je rappellerai brièvement l'importance du Lion's Club dans notre arrondissement. Il participe par exemple ce samedi au Café de l'Engagement dans le verger de la mairie. Ils organisent un dépistage gratuitement à l'occasion de la Journée Mondiale de la Vue le 9 octobre sur la Place Baudoyer. Ils participent tous les ans à la Banque Alimentaire. Ils organisent le traditionnel Marché de Noël du Lion's Club et participent aussi au dispositif déployé par la mairie durant la période hivernale. C'est une association extrêmement active dans notre arrondissement et sur laquelle nous pouvons toujours compter.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je vous remercie d'avoir présenté cette délibération. Je ne voulais pas le faire, étant membre du Lion's Club. Dans la même délibération, je vous présente la deuxième subvention. Elle propose d'attribuer à la Caisse des Ecoles du 4^e arrondissement la somme de 7.436 euros. Je salue les élus qui y siègent avec assiduité, dont Monsieur Vincent ROGER. Y a-t-il des remarques particulières sur ces délibérations ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420150021

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Ecole Élémentaire Renard.

0420150022

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Ecole Élémentaire Moussy.

0420150023

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Collège François Couperin.

0420150024

Désignation des représentants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Il appartient au conseil d'arrondissement de procéder à la désignation des représentants du conseil du 4^e dans les organismes extérieurs que sont les écoles, les collèges et les lycées. A la suite à la démission de Madame WEILL-RAYNAL remplacée par Monsieur Jean-Pierre PLONQUET, il est prévu que Monsieur PLONQUET la remplace où elle était désignée, à savoir à l'école élémentaire Moussy, au collège Couperin et au lycée Sophie Germain. Concernant l'école de la rue du Renard, Monsieur Ariel WEIL qui est maintenant parent d'élève dans cette école, laisse sa place à Monsieur Boniface N'CHO,

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pas de remarques particulières ? Je suggère de mettre au vote ces délibérations.

Nombre de votants : 12 dont 1 pouvoir écrit.

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption des délibérations : 12

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption des délibérations : 0

Nombre d'abstention : 0

2015DASCO136 (Direction des Affaires Scolaires)

Caisse des Ecoles (4^e) Subvention (44.345 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de la restauration scolaire.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit de la subvention conventionnelle avec la convention d'objectifs d'amélioration de la qualité du service de la restauration scolaire. Comme chaque année, la Ville aide la Caisse des Ecoles de Paris. Il est prévu cette année dans cette enveloppe à double direction d'attribuer 22.173 euros pour le développement de l'alimentation durable et 22.172 euros pour l'amélioration de la qualité de service et de la formation, selon la convention d'objectifs habituelle.

La Caisse des Ecoles a fait beaucoup de progrès sur les économies grâce au développement d'un logiciel de facturation sur l'ensemble des écoles de l'arrondissement, la gestion d'un progiciel de commandes alimentaires, ainsi que le règlement des factures non payées. Je vous demande de voter cette délibération et suis prête à répondre à vos questions, mais le comité de gestion saura davantage détailler la direction de ces subventions.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

S'il n'y a pas de demandes particulières, je mets au vote ces délibérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DAC194 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention (1.727.745 euros) et avenant avec l'Association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (4^e)

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une subvention à la Maison Européenne de la Photographie, que tout le monde connaît ici, un des hauts lieux de la culture dans le 4^{ème} arrondissement. Outre la conservation et la mise en valeur du patrimoine photographique contemporain, la MEP expose, diffuse et met à l'honneur la création photographique contemporaine en tenant compte de toutes les pratiques, du photoreportage au digital. En 2014, la programmation a été extrêmement riche, comme elle l'est en 2015. La liste des artistes est bien sûr trop longue pour tous les citer mais notons une nouveauté avec pour la première fois à la MEP une exposition estivale et thématique à destination du jeune public comme les adultes. Enfin,

cette rentrée s'est ouverte avec l'exposition d'Alber Elbaz de la maison Lanvin. La Maison Européenne de la Photographie mène un très bon travail et reçoit un montant de subvention fixée actuellement à 3.575.490 euros au titre de 2015. Il s'agit donc aujourd'hui de verser un complément de 1.727.745 euros après déduction d'impôts déjà versés, un acompte qui était de 1.827.725 euros en décembre 2014. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Une observation que j'ai déjà faite par le passé. Je rappelle au passage que la MEP avait été initiée par Jacques CHIRAC, Maire de Paris, même si elle aurait pu être très bien si elle avait été initiée par Bertrand DELANOE. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises sur ces grands établissements culturels parisiens, je pense que l'on pourrait demander que l'efficacité et la créativité n'interdisent pas l'encouragement pas à une meilleure gestion. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai car nous reconduisons les subventions d'année en année et je trouve que la Ville n'incite pas assez à encourager une multitude de ressources. J'ai une interrogation. Depuis combien de temps est en place le bureau de l'association ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Il est vrai que, dans les statuts, le président fondateur est amovible.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est un poste à vie, ce n'est pas mal.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Cela a aussi été décidé par Jacques CHIRAC.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Et je le respecte, mais nous sommes en 2015 et avec toute l'affection et l'estime que j'ai pour ce grand républicain qu'est Jacques CHIRAC, je pense que la Ville pourrait s'interroger sur plus de dynamisme au sein du bureau de cette association. On n'est peut être pas président à vie d'une association de ce type.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Vous mettez le doigt sur un sujet que Bruno JUILLARD, premier adjoint et adjoint chargé de la culture a, bien sûr, abordé. Il est vrai que des discussions ont commencé. De nouveaux administrateurs sont entrés, dont Monsieur Jean-François DUBOS, si ma mémoire est bonne, qui est Président des Amis de la Maison Européenne de la Photographie. Je siège avec Jean-Baptiste DE FROMENT et il est vrai qu'il est plutôt assidu. Il y a donc, de manière général, un mouvement dans le sens que vous décrivez et que souhaite la génération d'élus à laquelle nous appartenons. Je pense que vous serez donc plutôt satisfait dans les mois et années qui viennent. S'il n'y a pas d'autres remarques, je suggère de mettre aux voix cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2015DAC448 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention (228.000 euros) avenant et conventions avec 7 établissements cinématographiques et l'association la Maison du Film Court (19^e)

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je vous propose par le présent projet d'accorder notre soutien à sept établissements cinématographiques qui exploitent à Paris sept salles de cinéma indépendantes classées Art et Essai dans les 4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e, 13^e et 17^e arrondissements, au Forum des Images pour

le 1^{er} et à la Maison du Film Court dans le 19^e afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs établissements et à organiser des travaux de rénovation.

Dans le cadre de la politique municipale favorisant l'accès à tous aux établissements cinématographiques et dans le schéma départemental pour la citoyenneté et l'autonomie des Parisiens en situation de handicap, les salles de cinéma parisiennes souhaitent réaliser des travaux afin de procéder progressivement à la mise en accessibilité de leurs établissements. En 2015, par exemple, le Majestic Bastille, que nous connaissons bien, et l'Escurial, engageront des travaux pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

De plus, dans le cadre de sa mission de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux de modernisation. Ainsi en 2015 le Luminor Hôtel de Ville dans le 4^e, le Champo dans le 5^e, le Christine 21 dans le 6^e, l'Archipel dans le 10^e et le Cinéma des Cinéastes dans le 17^e inaugureront des travaux de modernisation de leurs salles. Par ailleurs le Forum des Images dans le 1^{er} souhaite acquérir en 2015 du matériel scénique afin de pouvoir accueillir des structures d'enseignement artistique et numériser la cabine de sa salle 500. Je ne saurais trop vous recommander de vous rendre au Forum des Images qui est très près du 4^e pour voir leur fonds qui est d'une richesse inouïe sur Paris.

La Maison du Film Court dans le 19^e, structure qui accompagne la formation des producteurs et auteurs de courts métrages, souhaite moderniser cette année son site internet.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose d'autoriser le Maire à signer les sept contrats de convention et l'avenant ci-joint, l'aide à l'investissement apporté aux sept établissements cinématographiques parisiens et à la Maison du Film Court dans le 19^e.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Y a-t-il des remarques ? Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DAC503 (Direction des Affaires Culturelles)

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris (4^e) et l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France)

Karen TAIEB, Conseiller de Paris

Nous soutenons depuis longtemps cette Association pour le Développement de la Danse à Paris qui d'une part gère les studios situés au 15-16 rue Geoffroy L'Asnier et d'autre part organise le festival Faits d'Hiver. Je rappelle juste en quelques mots que cette association produit et organise des spectacles et manifestations, mais aussi des stages, des cours et des ateliers et qu'elle accueille et accompagne des artistes, des compagnies et des associations, tant professionnelles qu'amateurs. Elle organise énormément de choses favorisant l'échange et le dialogue autour de la pratique de la danse. Cette association fournit un travail remarquable et mérite le soutien de la Ville de Paris à ses côtés. A travers cette délibération il s'agit de conforter celui-ci par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 entre l'association, la Ville et l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France).

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je vous remercie. Remarques ? Y a-t-il des remarques ? Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DDEEES73 (Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement)

Subvention (3.800 euros) à l'association des commerçants Rambuteau Marais (ACRM) pour les illuminations de fin d'année 2014 (4^e)

Pacôme RUPIN, Adjointe au Maire

C'est toujours un plaisir de présenter des délibérations qui concernent les subventions pour les illuminations de fêtes de fin d'année. Tout le monde connaît le rôle des associations de commerçants qui collectent des fonds pour pouvoir illuminer nos rues pendant l'hiver et les deux mois de fête. La Ville participe à cet effort, souvent à hauteur de 25% et nous faisons un effort de 22,8% exactement de participation à l'ensemble des frais pour les illuminations de la rue Rambuteau. Je profite de cette délibération pour saluer le travail de la nouvelle présidente de cette association Caroline WILLIAM, qui a eu l'idée d'organiser intégralement un vide-grenier le dimanche 27 septembre afin de récolter quelques fonds supplémentaires pour les illuminations. Il sera accompagné de dégustations de la part des commerces de bouche dans le cadre de la fête de la gastronomie que nous fêtons pour la première fois, pour sa cinquième édition, dans le 4^e arrondissement. Nous avons fait des illuminations de Noël une priorité dans l'action qui est menée conjointement avec la Mairie du 4^e et des commerçants. J'ai eu le plaisir de réunir les commerçants hier et il y a de nouveaux projets d'illuminations pour cette fin d'année. Tout cela est donc très encourageant. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Et je vous félicite pour votre engagement. Merci beaucoup.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est l'occasion de saluer le travail extraordinaire qu'a mené Monsieur MUNOZ depuis plusieurs années dans l'arrondissement en termes d'animation d'une association de commerçants qui a longtemps été, incontestablement, la plus dynamique de l'arrondissement. Je vous signale que la fiche n'est pas à jour puisque Monsieur MUNOZ est toujours président, dans le dossier. Il a effectivement été remplacé par la dame que vous indiquez.

J'ai une question. Le vide grenier qui est organisé est donc le même jour que le vide-grenier Place Baudoyer et il a lieu rue Rambuteau ?

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Tout à fait.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pourquoi ? Il aurait peut être été plus percutant de les décaler ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Ils ont surtout tous souhaité maintenir la même date.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il y a plusieurs raisons. C'était plus simple vis-à-vis de la Préfecture. Nous avons également voulu faire ce vide-grenier dans le cadre de la Fête de la Gastronomie. Le conseil de quartier Saint Gervais avait déjà arrêté cette date là. Nous aurons donc plusieurs vide-greniers ce jour là.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous avons un conseil de quartier très engagé. Difficile de leur résister. Pas d'oppositions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DDEEES228 (Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement)

Marchés découverts alimentaires et biologiques – attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

J'avais donc déjà présenté une délibération précédente en octobre 2014 sur la procédure de renouvellement des délégations de service public pour la gestion des 71 marchés alimentaires découverts et biologiques de Paris. Nous allons aujourd'hui délibérer sur l'attribution de cette délégation proposée par la Maire de Paris. Suite à la publication de l'appel public à concurrence le 14 novembre 2014, il y a eu six entreprises qui ont fait acte de candidature et quatre qui ont fait parvenir une offre complète dans les délais et requis. Il est donc proposé dans cette délibération, pour une durée de quatre ans, de confier les marchés découverts alimentaires à la société Cordonnier Frères pour le secteur A qui concerne le marché Place Baudoyer dans le 4^e arrondissement, à la société Groupe Bensidoun pour le secteur B et à la société Dadoun Père et Fils pour le secteur C. Je vous remercie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Une petite remarque de compréhension. En relisant le document explicatif, il s'avère que l'appel d'offres a reçu six réponses, puis quatre, puis un qui s'est retiré tout de suite. Il n'y a donc pas eu de concurrence lot par lot ? En deuxième point, il est également évoqué de nouveaux services, telle que la livraison, ce qui est une très bonne idée. Il est marqué 3€ comme prix. Qui amène à ce prix ? Les gens qui organisent le marché ou la mairie ?

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Il est vrai que c'est un prix bas. Je n'ai pas le complément ici mais je vous l'apporterai. C'est un service qui sera intéressant pour les personnes à mobilité réduite. Quant à la procédure, elle s'appuie sur une procédure classique. Il y a peu de sociétés qui concourent car c'est un marché avec beaucoup de complexité qui demande une certaine expérience.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

N'hésitez pas à nous apporter le complément pour que la question de Monsieur PLONQUET soit totalement satisfaite. Y a-t-il des oppositions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DEVE123 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris.

Julien LANDEL, 1^{er} adjoint au Maire

Je suis très heureux de présenter cette délibération car, même si elle dépend des Espaces Verts et de l'Environnement, elle concerne la santé publique. Le bruit est aujourd'hui une véritable pollution en France, et surtout à Paris. Nous en avons pour preuves tous les rapports émanant du Conseil National du Bruit qui font état des problèmes que peuvent rencontrer les populations urbaines mais aussi dans tous les endroits de France concernant le bruit. Les critères de mesure évoluent avec le temps mais cela reste un vrai sujet.

Nous avons déjà évoqué ce sujet en 2015 suite aux cartes du Bruit que je vous avais présentées et qui ont été mises en ligne sur Paris.fr le 23 mars et transmises à la Préfecture de Paris en juin 2015. Il nous appartient aujourd'hui d'approuver le plan de prévention qui a vu, pour s'élaborer, d'une concertation qui a eu lieu du mois d'avril au mois de juin sur le bruit et qui nous apporte un certain nombre de conclusions. Il est vrai que peu de Parisiens se sont sentis concernés par celle-ci mais nous le voyons tous les jours, et nous étions la semaine dernière Place du Marché Sainte Catherine avec un certain nombre d'habitants, c'est un véritable sujet quotidien pour les riverains. C'est un sujet qui nous concerne et pour lequel il faut prendre des mesures.

Les problèmes identifiés sur tout Paris concernent les deux-roues, les klaxons, les véhicules de propreté parfois bruyants, les publics circulant la nuit et un certain nombre de solutions sont envisagées par ce plan. Certaines sont déjà mises en œuvre dans le 4^e et d'autres seront des ambitions que nous souhaitons mettre par écrit sur ce plan et amener tout au long de la mandature, notamment réduire les circulations trop rapides par l'instauration des zones 30 comme nous en avons longuement parlé et Monsieur le Maire a déposé un vœu dans ce sens au Conseil de Paris.

- L'installation d'enrobées phoniques sur le bitume qui amortit les bruits. Il est systématiquement utilisé pour le périphérique parisien et nous l'avons testé rue Rambuteau lors des travaux réalisés en 2014.
- Des actions contre les nuisances, notamment par des mesures de son.
- Des aides pour favoriser l'acquisition de deux-roues électriques, car nous savons que les deux-roues sont un vrai sujet.
- Un plan d'isolation acoustique, et la Ville a énormément investi dans le parc social. C'est le cas du parc Saint Paul qui verra sa rénovation à partir de la fin de l'année 2016.
- Une sensibilisation publique et sanitaire sur ce vrai sujet, et nous prenons notre part dans le 4^e avec la réduction de la vitesse, l'aménagement de l'espace public et l'aménagement des voies sur berges dont nous avons discuté cette semaine avec la Mairie de Paris.
- Développer les modes de transport alternatif, avec le plan vélo adopté au dernier conseil pour cent millions d'euros dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, la création de nouvelles pistes cyclables boulevard Bourdon, boulevard Sébastopol et rue de Rivoli.

Vous aurez compris que le bruit est un problème qui concerne tous les aménagements qui doivent prendre en compte cette dimension. Nous prenons notre part d'engagements en testant un certain nombre d'innovations que nous allons faire prochainement. Monsieur le Maire a souhaité à ce que nous travaillions avec l'association Bruit Paris et nous nous y engageons, Pacôme Rupin et moi-même, de façon à mener un certain nombre d'expérimentations en matière de mesures et de solutions sur le bruit. C'est un véritable sujet sur laquelle la majorité s'engage au sein du 4^e arrondissement.

Jean- Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous nous abstenons car nous considérons qu'il y a non-urgence. Il y a un travail qui est fait et nous considérons qu'il y a quand même un certain nombre d'ambitions dans ce travail là. A lire le dossier, nous constatons que beaucoup de choses se recoupent et que rencontre Paris en général. Le premier problème cité concerne les deux-roues motorisés. Malgré tous les enjeux de la mairie depuis 2001 sur les motos, c'est un effet pervers. Le problème a été

mal maîtrisé. Vous avez également parlé de santé publique et nous sentons le problème de la pollution derrière celui-ci, et le problème de transport. Nous retrouvons donc trois des gros problèmes que connaît Paris aujourd'hui. Ils s'entrechoquent et cela devient de plus en plus compliqué. Merci.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ca va dans le bon sens car cela fait quinze jours que nous parlons du plan anti-bruit et c'est la première fois que nous proposons quelque chose. Je pense que c'est une bonne avancée et il faut s'en réjouir. Il faut faire attention, et nous proposons un vœu à la fin de cette séance sur ce sujet, par rapport à l'ouverture nocturne des magasins qui va forcément multiplier le nombre de livraisons et donc le nombre de bruit. Il faudrait donc être tout à fait cohérents et anticiper car gouverner c'est prévoir. Ouvrir le dimanche et 24h/24 c'est forcément faire du bruit 24h/24.

Concernant le bruit des terrasses, j'étais à Lille à la fin du mois d'août et il y avait une expérience pour essayer d'avoir des terrasses peu bruyantes. J'étais dans une petite rue semblable à une rue du Marais, étroite, avec des bars toutes les deux maisons et le bruit était très acceptable. L'expérience consistait à demander aux gens de faire un peu plus attention sur cette rue pour voir si les riverains s'en sentaient mieux. Nous pourrions ainsi tenter créer ces zones d'expérience.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je me réjouis que vous rapprochiez de Madame AUBRY. Je vais donc mettre au vote cette délibération.

Un avis favorable est adopté à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2015DILT3 (Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports)

Convention d'occupation et de gestion de locaux avec l'association Pavillon de l'Arsenal pour les locaux sis 21 boulevard Morland et 7/9 rue Agrippa d'Aubigné Paris 4^e – Convention-Autorisation-Signature à effet du 1^{er} janvier 2015.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Nous avons la fierté – je crois qu'il faut l'avoir - dans l'arrondissement d'avoir ce magnifique espace du Pavillon de l'Arsenal qui est dans le 4^e, et vitrine de la politique architecturale et urbaine de la Ville de Paris et même du Grand Paris avec d'excellentes animations tout au long de l'année pour tous les âges et pour tous, avec notamment le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dont certaines activités sont abritées là-bas. Il s'agit donc tout naturellement de renouveler la convention d'occupation des locaux puisqu'elle arrive à expiration avec l'association Pavillon de l'Arsenal. C'est une convention portant plusieurs objectifs de la Ville de Paris et le renouvellement en est aujourd'hui proposé. Nous vous invitons donc à voter cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions particulières ? En l'absence, je vous propose de voter.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DJS4 (Direction de la Jeunesse et des Sports)

Subventions (24.900 euros) à 10 associations sportives locales (4^e).

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Cette délibération vous propose de vous prononcer sur un ensemble de subventions destinées à dix associations. Cinq d'entre elles sont des associations sportives des lycées Sophie Germain et Charlemagne, des collèges François Couperin et Charlemagne et de l'école des Francs Bourgeois. Les cinq autres associations jouent un rôle majeur dans la proposition d'activités sportives aux habitants du 4^e. L'association Ananda propose du yoga, le Cercle du Marais et Aqua B Développement 75 de l'aquagym et de la natation, le tennis est assuré par le Tennis Club Paris Centre, et nous avons une innovation cette année avec l'association Viking Club Paris qui développe la pratique du football avec des habitants du 4^e. Je vous demande de bien vouloir voter ces délibérations. Je vais vous donner les montants.

- Ananda, 1000 euros ;
- Association sportive du lycée Sophie Germain, 900 euros ;
- Association sportive du lycée Charlemagne, 2000 euros ;
- Cercle du Marais, 2500 euros ;
- Aqua B Développement 75, 3000 euros ;
- AS du collège François Couperin, 1000 euros ;
- Union sportive des Francs Bourgeois, 1500 euros ;
- Tennis Club Paris Centre, 7000 euros ;
- AS du Collège Charlemagne, 1500 euros ;
- Viking Club Paris, 1800 euros.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je crois que l'on se réjouit tous de ces subventions. Plus on verra le sport se développer dans l'arrondissement, nous nous réjouissons. Je mets au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DJS24 (Direction de la Jeunesse et des Sports)**Subvention (14.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (4^e)****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

C'est une subvention habituelle. Tous les ans, l'OMS reçoit une subvention importante. Il y avait à l'origine, dans la convention d'objectifs, cinq réalisations sportives en partenariat avec la mairie du 4^e et cela s'est un peu effiloché au cours du temps. Le montant de cette subvention sera donc reconduit à notre demande, néanmoins Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises Serge Mercier et il est convenu que désormais le maintien de ce niveau de subvention sera soumis au renouvellement et à l'amplification du programme d'événements sportifs pour les habitants du 4^e. Comme je le signalais en préalable, il est passé de cinq propositions par l'OMS à trois réellement pratiquées dans l'arrondissement. Le cabinet de Monsieur MERCIER a défini le programme sportif, nous avons Les Foulées du Marais qui ont un franc succès et sont très bien organisées ; le tournoi de ping-pong qui connaît aussi un vif succès et seul véritable événement sportif organisé par l'OMS et d'autres événements sportifs, tournois sportifs, animations et découvertes de sport en espace public. Monsieur MERCIER a plus d'une corde à son arc, il a fait la démonstration de l'initiation au golf qui était une réussite. Nous lui faisons donc confiance pour rebondir et nous proposer des animations sportives plus stimulantes. Nous communiquerons prochainement sur les activités qui seront proposées.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voulais saluer le travail remarquable de Serge MERCIER dans l'arrondissement depuis de nombreuses années en matière de développement du sport, dans une situation qui est complexe et nous le verrons dans un instant car nous manquons de lieux pour faire du sport

dans l'arrondissement. Quand il en existe ils sont dans un état qui est assez pitoyable. J'attire votre attention, et vous le savez Madame ZARKA et Monsieur le Maire, que les Foulées du Marais représentent les deux tiers de la subvention qui est accordée. Tout le monde reconnaît que cette animation fait honneur au 4^e et a été créée par Monsieur MERCIER sous l'autorité de Pierre-Charles KRIEG il y a plus de vingt ans. Elle rassemble beaucoup de parents et d'enfants, et constitue toujours un moment festif. Si ce n'était pas les bénévoles qui organisaient autour de Serge MERCIER cette manifestation, elle coûterait deux à trois fois plus cher si on s'en remettait à des spécialistes de l'événementiel. Je crois qu'il est donc de l'intérêt de tous, et de ceux qui aiment le sport dans l'arrondissement, et ils sont nombreux, y compris autour de cette table et dans la salle, pour être dans une logique de gratitude vis-à-vis de Monsieur MERCIER pour ce qu'il fait dans l'arrondissement depuis plus de vingt-cinq ans en matière de sport.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DJS256 (Direction de la Jeunesse et des Sports)

**Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien –
Marché de fourniture – Modalité de passation.**

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Nous allons parler de terrain de sport et d'innovations en matière de sport. Cette délibération est très intéressante puisqu'elle répond à trois objectifs. Il s'agit d'abord simplement de répondre à l'enthousiasme qu'avait soulevé le budget participatif l'an dernier, puisque le Projet Sport Urbain en Liberté avait été sollicité par les Parisiennes et Parisiens. Je rappelle que nous sommes cette semaine en pleine phase de budget participatif 2015. La seconde était d'accroître la pratique du sport pour tous puisque l'objet de cette délibération est de répondre à la passation de marché visant à développer des modules pour tout un tas de sports pour tous, selon les âges, les états de santé et les pratiques sportives. Enfin, il s'agit d'innover puisque nous proposons d'innover pour la passation de marché sur des modules qui se fondent dans le paysage urbain et dont certains sont autoportés. Ils ne requièrent pas d'être installés en salles de sport mais dans plusieurs configurations. Ils sont de plus amovibles, mobiles, légers et ouverts à tous. J'ajouterai qu'il s'agit de trois lots. Sans entrer dans les détails techniques, vous avez des modules adaptés à différents sports : modules d'escalade, modules d'entraînement physique, modules de glisse. Il y a trois lots et les critères d'appels d'offre mettent en avant l'accessibilité et la qualité environnementale. Pour toutes ces raisons, je suis heureux de vous proposer de voter les modalités de passation de ces marchés.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Sur le principe il n'y a pas d'opposition de notre part et nous voterons cette délibération mais, concrètement, avez-vous un plan d'installation de ces lieux dans l'arrondissement ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je suggère qu'Ariel WEIL vous apporte des éléments de réponse s'il en a, car c'est Boniface N'CHO qui présentait cette délibération mais il a eu un empêchement. Si vous avez des éléments vous pouvez les donner à Monsieur Vincent ROGER.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

On pourra répondre au fur et à mesure qu'on aura des éléments. Tout ce qu'on peut dire c'est que nous avons fait un certain nombre de demandes et nous avons pas mal de projets.

Il ne s'agit pour l'instant que des modalités de passation du marché et il n'y a pas de pré-attribution pour le moment.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

A ce stade nous nous abstenons donc car, franchement, je vois l'esprit et je n'ai rien contre mais je ne vois pas concrètement ce qu'il va se passer dans l'arrondissement après cette passation de marché.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je voudrais que Boniface N'CHO vous montre le plan sur lequel il travaille. C'est lui qui l'a préparé et je préfère qu'il puisse vous répondre, si vous le voulez bien. Je respecte votre abstention car ce n'est pas suffisamment clair. Je mets au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2015DPA60 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)

Gymnase et terrain d'éducation physique – 5/7 rue Neuve Saint-Pierre (4^e) – Autorisations administratives.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Nous continuons sur les infrastructures sportives et celle-ci n'est pas mobile mais quand même innovante puisqu'il s'agit de réaliser deux terrains d'éducation physique rue Neuve Saint-Pierre, un qui sera couvert et l'autre qui sera extérieur pour tout un tas de sport : basketball, badminton, tennis, volleyball...

Le sujet déjà été abordé au dernier conseil d'arrondissement, par l'autre côté de la rue, et nous nous félicitons que les travaux puissent avancer grâce à cette délibération qui donnera l'autorisation administrative pour l'avancement de ce projet. Nous prévoyons le début des travaux pour cet été.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ecoutez, Monsieur le Maire, je ne voudrais pas avoir l'esprit chafouin mais j'ai du mal à comprendre cette délibération et j'ai du mal à visualiser ce que vous souhaitez faire. Je vois bien le sens que vous voulez donner à cette affaire. Vous êtes visiblement conscient qu'il y a un retard dans l'arrondissement en matière d'équipements sportifs. Le terrain Neuve Saint-Pierre est structurellement accidentogène et est totalement impraticable l'hiver après 17h.

Toutefois en lisant cette délibération je vous avoue que les bras m'en sont tombés. On me dit que ce programme prévoit deux terrains de sport, dont l'un couvert. Les deux terrains existent déjà et nous n'allons donc pas accroître la superficie des terrains de sport dans l'arrondissement mais simplement permettre un peu plus de sport lorsqu'il pleuvra ou neigera. Aujourd'hui tous les sports qui sont évoqués, notamment le tennis et le basketball, sont déjà pratiqués. C'est sans doute une amélioration technique s'il y a un toit, et je pense que l'on serait tous preneur de le visualiser. Vous savez qu'il y a des normes fixées par les fédérations en matière de hauteur, sachant qu'il y a un immeuble au-dessus et en face de ce terrain.

Je vous l'avais déjà dit, je n'ai rien contre l'idée d'un toit. Cela améliore un peu les choses mais, structurellement, la situation reste très déficitaire par rapport à d'autres arrondissements en matière d'équipements sportifs et tant qu'il n'y aura pas un gymnase

renové, et je sais que vous avez ce projet ainsi que la création d'un autre gymnase, nous resterons dans une situation complexe. Nous mettons ici un toit mais dans les faits ce n'est pas un nouveau gymnase. On améliore et il faut saluer les actions, mais concrètement je ne vois pas où vous voulez en venir. Etes-vous certain que l'on peut le faire ? Deuxièmement, j'aurais voulu connaître le calendrier et à ce stade je vous avoue que je suis un peu dubitatif sur tout ça. Nous nous abstiendrons donc.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pour moi les choses sont claires. C'est une demande que j'ai faite très vite dès 2014. Les travaux dureront neuf mois. Ils débutent dans un peu moins d'un an, début juillet 2016. La Direction de l'Architecture et les Directions de la Ville concernées travaillent ensemble dans le respect des normes avec les Bâtiments de France. Il y avait le risque que le projet ne soit pas retenu, que nous ne soyons pas prioritaires et, avec l'arrivée des étudiants chercheurs dans le bâtiment Charles V qui est juste derrière, que ce bâtiment soit privilégié au détriment de ceux qui font du sport dans l'arrondissement. C'est une enveloppe d'environ deux millions d'euros et je considère que ce sera un gymnase qui n'existe pas puisque nous avons deux terrains et une extension sur la parcelle. Il faudrait que l'on vous présente les lieux et l'installation, dès que la Direction est capable de vous présenter le projet avec l'adjoint Jean-François MARTINS. Je veux là aussi que Boniface soit très impliqué donc je veux que l'on fasse une bonne présentation dès son retour, avec la Direction de la Jeunesse et des Sports. Nous aurons bien un nouveau terrain de sport couvert, qui n'existe pas aujourd'hui.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ce n'est pas totalement un gymnase non plus Monsieur le Maire. Vous n'allez pas créer de vestiaires ou de capacité d'accueil supplémentaire. Vous allez permettre, et ce n'est pas une critique, à des gens de faire du sport quand il pleut alors qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas le faire. C'est déjà une avancée que je salue. J'avais d'autres questions. Il n'y a pas de problèmes de co-visibilité par rapport au dôme de Saint-Paul ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pas à ma connaissance.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous sommes à moins de cinq cent mètres, comme vous le savez. Deuxième question : Quid des activités sportives et des clubs concernés - je pense notamment à l'USEP - qui ont différentes activités sur le terrain Neuve Saint-Pierre ? Comment organise-t-on pour les enfants et les familles pendant neuf mois ?

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Très précisément, comme vous l'avez dit, s'il ne s'agit pas de la création de nouveaux terrains de sport, il s'agit toutefois de l'extension de ces terrains et des heures. La modification d'emprise et le travail sur les murs permettront d'avoir plus de sports avec de plus grands horaires par tous les temps. Vous avez donc un accroissement de la capacité et du dispositif. Sur la question de la durée des travaux qui s'étaleront sur environ une année scolaire, cela fera l'objet d'une réunion qui sera prévue avec les services administratifs et nous sommes en discussion avec beaucoup d'associations qui seront concernées, et en premier lieu les scolaires. Nous avons un certain nombre de pistes d'accueil à Saint Merri pendant la durée des travaux.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Saint Merri, cela commencera donc après ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ariel WEIL vient de dire qu'il y a une extension des horaires prévue, est-ce bien cela ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je ne souhaite pas rentrer dans le détail. Une réunion avec la DJS est prévue sur tous ces sujets. Je veux leur point de vue précis et connaître la durée exacte des travaux pour pouvoir vous répondre. Je ne vais pas inventer des choses pour lesquelles je n'ai pas d'informations pour l'instant. Je ne veux qu'on se lance dans des supputations. Il y aura des réponses précises. Il y aura en plus, vous le savez par le budget participatif, les élèves de Charlemagne qui ont voté massivement pour le TEP Charlemagne. Nous allons donc là aussi avoir de meilleures installations. De l'argent va être investi pour améliorer les créneaux et l'accueil. Tout cela va faire parti d'un ensemble à coordonner avec le DJS pour lequel je souhaite que Boniface nous fasse une présentation très précise et nous la ferons quand nous aurons les éléments. Nous avons aujourd'hui un calendrier acté, de juillet 2016 début des travaux à Neuve Saint-Pierre et 2017 à Saint Merri, sans lien de cause à effet. Maintenant je veux m'assurer qu'un calendrier précis articulera tout le calendrier des associations et clubs sportifs de façon à limiter l'impact des travaux sur leur présence.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voulais simplement faire remarquer que je n'ai rien contre l'extension des horaires. J'attire simplement votre attention, car nous avons déjà parlé de ce sujet dans l'arrondissement pour le TEP Charlemagne, sur le fait que, lorsque des enfants font du basket, ou du tennis, ou un autre sport de balle dont je suis un grand amateur, ce n'est pas sans conséquence sur les riverains et sur la problématique du bruit que nous évoquions tout à l'heure.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Tel n'est pas le cas du badminton.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

En badminton, le volant ne fait pas de bruit mais les pieds du joueur en font beaucoup plus. J'attire votre attention sur le fait que ce n'est pas chose simple.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut tout concilier : le bruit, la pratique individuelle et la pratique collective.

Je mets au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

2015DLH156 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e et 20^e arrondissements.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Bonsoir à tous. Cette délibération a pour objet un programme de conventionnement. Qu'est ce qu'un programme de conventionnement ? Cela consiste à faire basculer des logements existant dans le parc libre des bailleurs sociaux vers le parc social. Ce sont la plupart du temps des immeubles et des logements qui ont été construits sous des régimes de logements sociaux plutôt anciens et qui, du coup, ne rentrent pas dans les règles plus récentes de convention du logement social. Une fois conventionnés, ces logements sont ainsi durablement ancrés dans les réglementations applicables aux logements sociaux et les

locataires modestes sont ainsi mieux protégés, peuvent voir le loyer de leur appartement baisser et prétendre au versement de l'Aide Personnalisée au Logement, l'APL, ce qui n'est pas le cas hors convention.

Ce processus contribue également à l'objectif des 25% de logements sociaux fixés par la loi. Même si ces logements sociaux, bon marché, avaient été créés pour ça, ne sont pas comptabilisés comme tels qu'une fois le conventionnement fait. Depuis 2008, dans notre arrondissement et sur tout Paris, une grande vague de conventionnements a été menée de façon à ce que tous les logements dits sociaux rentrent dans le cadre des nouvelles lois. C'est notamment ce qu'il s'est passé au village Saint-Paul et dans d'autres îlots du 4^e arrondissement.

Avec ce volet, la RIVP signe le dernier volet du conventionnement du parc libre. Une fois que nous aurons voté favorablement cette délibération, la RIVP conventionnera les derniers îlots de leur parc qui ne l'ont pas encore été et tout le 4^e arrondissement sera conventionné. Il s'agit de 49 logements, 37 dans la rue de Jouy et 12 dans la rue du Pont Louis Philippe qui étaient jusqu'à aujourd'hui des logements sociaux mais extérieurs à la convention classique du logement social. Ils seront conventionnés sous une répartition d'environ 30% de PLAI, 20% de PLUS et quelques PLS qui resteront. Je vous propose donc de voter cette délibération qui nous permet d'augmenter notre parc de logement social et de nous mettre en conformité avec les règles du logement social.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne suis pas agrégé de mathématiques mais je n'ai pas bien suivi votre dernier raisonnement. Vous venez de dire 30% de PLAI, 20% de PLUS et quelques PLS. Cela ne veut pas dire 50% de PLS ? Il y aurait dans ce cas une évolution que je trouverais notable et intéressante qui m'inviterait peut être à changer mon vote concernant cette délibération. Sauf erreur de ma part et avec tout le respect que je vous dois et que je dois encore plus à une future jeune maman, je pense que vous vous êtes trompée.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Vous avez tout à fait raison. Je suis d'habitude forte en maths mais là, j'ai parlé un peu trop rapidement. Il y a effectivement plus de PLAI mais je n'ai pas les pourcentages. Je vais vous donner les chiffres directement. Nous avons 19+6 PLAI, 15+5 PLUS et 4 PLS. Je vous laisserai du coup faire les pourcentages, vous avez l'air plus doué que moi.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Non, je n'ai pas cette prétention mais cela me permet d'expliquer mon vote : nous voterons contre cette délibération pour deux raisons.

La première est qu'il s'agit d'un re-conventionnement, qui ne dit pas son nom, du logement intermédiaire en logement social, voire très social. De même, vous venez de le dire et c'est pour cela que je m'étais permis de vous interroger sur les chiffres, vous avez en gros 90% de logements social ou très social et 10% de PLS, donc de logements intermédiaires. Au regard de la sociologie du 4^e et au regard d'une classe moyenne qui est à la recherche de logements dans Paris, je trouve que cela ne correspond pas du tout à l'attente des Parisiens. Je suis pour la mixité sociale. Je n'ai d'ailleurs aucune leçon à recevoir en la matière. Depuis huit ans que je suis élu dans cet arrondissement j'ai voté, je crois, l'essentiel voire la totalité des programmes de logement présenté par la majorité. Cependant je considère qu'au regard de la situation actuelle, il est urgent d'intervenir sur le logement intermédiaire et les classes moyennes, voire les classes moyennes dites « supérieures » qui, au regard du coût du locatif à Paris, n'ont rien à voir avec des classes de mêmes revenus en province. Je ne vous parle même pas de l'accès à la propriété puisque dans le 4^e arrondissement, la classe moyenne n'y a pas droit, ou seulement en faisant trente ans

d'économies. Il y a un vrai sujet et c'est un vrai désaccord que nous avons avec la majorité. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Il est important de vous répondre, Monsieur ROGER, sur ces quelques points et sur deux points précisément. Peut être que je ne suis pas très forte pour les pourcentages de tête rapidement mais je suis désolée de vous dire que vous n'avez pas forcément une très bonne connaissance de la sociologie des demandeurs de logements du 4^e arrondissement. Cela fait maintenant plusieurs années que je les reçois tous les samedis matins et je peux vous dire que la classe moyenne dont vous parlez entre parfaitement dans les catégories PLUS que nous proposons et que nous avons dans le 4^e arrondissement.

Nous avons aujourd'hui parmi les habitants de l'arrondissement des familles qui rentrent dans le plafond PLAI. Je parle de familles de mères célibataires qui, avec plusieurs enfants, descendent très rapidement dans les plafonds qui ne sont pas bas du tout. Nous reviendrons tout à l'heure sur le vœu que nous présentons puisque nous avons remis les plafonds de revenus pour que vous les ayez mieux en tête. Le PLUS répond bien à la classe moyenne du 4^e arrondissement et c'est pour cela que nous continuons à en développer.

Nous n'avons par ailleurs rien à nous reprocher sur la mise en place de PLS puisque nous avons livré cet été 70 logements sociaux, qui est un chiffre énorme pour le 4^e arrondissement, dont la moitié était en PLS. Je suis très contente que nous soyons en capacité de fournir des logements PLS mais nous avons maintenant une vraie difficulté à les attribuer car les demandeurs sociaux du 4^e arrondissement de classe moyenne rentrent dans le PLUS et pas dans le PLS qui est trop cher pour eux. Vous le savez très bien car vous venez en commission d'attribution et vous avez été vous-mêmes surpris que parfois nous manquions de dossiers pour le PLS. De la même façon, beaucoup de personnes ont été surprises du niveau de loyer et du niveau de revenus que les personnes doivent avoir pour entrer dans ce type de logements. Je suis très contente que nous puissions couvrir un panel aussi large de demandeurs mais il faut aussi prendre en considération le fait que la classe moyenne du 4^e arrondissement entre totalement dans le PLUS et nous avons besoin de PLUS pour les loger, voire de PLAI pour les problématiques des femmes célibataires avec des enfants.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous remercie pour la leçon concernant la connaissance du 4^e arrondissement mais j'attire votre attention sur plusieurs choses. Je crois, et vous pourrez m'accorder cela Madame DE CHAMBRUN, que je connais un peu cet arrondissement. J'y vis depuis 35 ans, je m'y suis engagé à l'âge de 20 ans, je suis élu depuis une dizaine d'années, je tiens une permanence et je ne vous ai pas attendu. Nous savons que 99% des gens que nous recevons, tous autour de cette table, viennent pour des problèmes de logement. Je crois donc à peu près connaître les choses. Je suis très conscient qu'il y a des gens en grande difficulté dans le 4^e arrondissement. Il y a, de mémoire, 730 personnes au RSA. Je ne suis pas du tout dans une logique de les exclure et de dire qu'il ne faut pas faire de choses pour eux. Je suis bien conscient qu'il y a des gens éligibles au PLUS dans l'arrondissement mais, si vous avez des problèmes pour trouver des personnes pour habiter dans les PLS, accordez moi une délégation temporaire de quelques mois, vous allez voir que je vais vous en trouver. Il s'agit de toutes les familles qui quittent l'arrondissement, expliquant notamment son déclin démographique depuis 15 ans. Vous ne serez peut être pas concernée et je vous le souhaite mais, souvent, dès le premier ou au deuxième enfant, les gens quittent l'arrondissement parce qu'ils ne peuvent pas se loger, en tant que cadres moyens. Ils sont dans l'incapacité de trouver un logement dans le privé parce que c'est trop cher, parce que le taux d'effort locatif est supérieur au 2/3 de leurs revenus et ils sont obligés de quitter

l'arrondissement. S'il y avait des PLS pour ces gens-là, ils pourraient rester. Cela répondrait à une vraie logique de mixité sociale dans le parc social de la Ville.

J'assume totalement ce que je viens de dire et quand vous me dites qu'en commission d'attribution vous avez des problèmes sur le PLS... Je me rappelle très bien que vous aviez une famille et que vous avez refusé que ce soit cette famille parce que vous avez considéré, et je ne peux pas vous en vouloir parce que c'est humain...

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Vous étiez d'accord.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'étais dubitatif. J'ai dit que j'ai compris le côté « intervention sociale » qui était le vôtre mais, au final, cette famille éligible au PLS n'a pas eu de logement. Nous sommes dans un vrai sujet pour cette classe moyenne dite « supérieure » dont je vous rappelle qu'elle est simplement au-dessus du revenu moyen parisien.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je vais être très brève et vous répondre sur deux points. Je ne peux pas vous laisser faire le rapprochement entre RSA et PLUS. C'est totalement faux. Qu'il y ait des personnes au RSA dans l'arrondissement, c'est une réalité mais les personnes en demande de logement social PLAI et PLUS aujourd'hui à Paris sont en grande majorité des personnes qui travaillent et qui sont, pour la plupart, cadres en entreprises. Vous faites le rapprochement cadres en entreprises et PLS, mais il est faux. Nous logeons aujourd'hui en PLUS des personnes qui sont cadres en entreprises et qui ont des salaires qui peuvent aller jusqu'à 3.000 euros par mois nets. Ce sont des salaires conséquents mais pour lesquels il y a aussi des enfants. Je ne peux donc pas vous laisser dire que le PLAI répondrait systématiquement à une demande très sociale. C'est totalement faux : ils répondent à une demande réelle.

Vous pointez le fait que les familles s'en vont. C'est vrai et il faut les retenir. Il faut les retenir en mettant en place des logements de toutes catégories mais également de grandes typologies de logements. Nous nous y attelons au maximum. Nous les retenons grâce à des logements PLAI, PLUS et PLS. Des familles qui ne sont pas forcément en grandes difficultés sociales rentrent dans ces trois catégories.

Vous dites que vous allez trouver des PLS, mais trouvez-en nous. En réalité, les problématiques des familles PLS, et je les connais bien pour les rencontrer et analyser le phénomène, il y a une attente qui est réelle. Or aujourd'hui les familles relevant du PLS ont aujourd'hui des moyens suffisants pour pouvoir choisir les logements qu'elle souhaite et ne pas avoir à attendre trop longtemps. Malheureusement, dans le domaine du logement social, il y a de l'attente et il n'y a pas de choix possible. On vous donne un logement et si vous n'êtes pas content, vous êtes obligé de le prendre ou de le refuser. Or nous avons un niveau de refus qui est énorme dans les dossiers PLS car il s'agit justement de familles qui considèrent qu'elles ont le choix. C'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup de difficultés à attribuer ces logements là.

Je ne reviendrai pas sur cette commission car vous aviez approuvé ce dossier, non pas pour des problématiques sociales mais parce que la réalité des choses fait qu'il est très compliqué pour nous de trouver des familles PLS et que si vous en avez, je vous invite à les amener s'inscrire sur les listes de demandeurs sociaux. Cela leur simplifiera la vie lorsque nous avons des logements PLS à attribuer.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne vais pas polémiquer avec l'enthousiasme sympathique de Madame DE CHAMBRUN...

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement
Et compétente.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ca, je vous en laisse juge. Je pense en tout cas qu'elle a fait une très mauvaise interprétation de ma pensée entre le lien RSA et PLUS car je n'ai jamais dit ça. J'ai simplement dit, puisque nous parlions de la sociologie dans le 4^e arrondissement, que j'étais conscient qu'il y avait dans l'arrondissement des gens en grande difficulté, mais je n'ai jamais associé les personnes touchant le RSA aux personnes éligibles au PLUS. Là aussi, Madame DE CHAMBRUN je vous serais extrêmement reconnaissant de croire que je connais les niveaux PLAI, PLUS, PLS.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Sur ce point, je crois qu'il y a bonne foi de part et d'autre. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Quand vous avez cité les 730 habitants au RSA, Madame DE CHAMBRUN a pu penser que vous faisiez un lien. Je pense qu'il y a bonne foi de part et d'autre sur ce sujet.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voulais juste dire que les personnes ne quittaient pas seulement l'arrondissement pour des problèmes de logement mais aussi parce qu'il y revient très cher de faire les courses. La baguette de pain n'est pas au même prix dans tout Paris. Cela fait partie des raisons car lorsque vous avez une famille, vous avez beaucoup de monde à nourrir et le prix de la nourriture, qui est très élevé dans le 4^e, est un paramètre important.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je partage totalement l'analyse de Madame FAUGERON. Je rappelle d'ailleurs que j'avais fait remarquer à plusieurs reprises que le marché Baudoyer posait une question à ce sujet car il a un coût exorbitant pour de nombreuses familles, et même pour les familles dites de classe supérieure.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Tout à fait, et pour nous tous. Nous sommes d'accord, mais cela relève là de l'économie de marché libre, qui fait monter les prix. Nous allons voter cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

V0420150018

Vœu présenté par Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, Madame Marianne de Chambrun, Elue chargée du logement, relatif à l'application des surloyers dans le parc social du 4^e arrondissement.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Le texte a été légèrement modifié donc nous vous avons transmis sur table la nouvelle version du vœu. C'est vraiment du détail de forme.

C'est un vœu qui m'est cher, il est rattaché à cette délibération car il traite d'un sujet qui est lié, à savoir l'application des surloyers dans les appartements qui ont été récemment re-conventionnés.

Considérant que la création de logements sociaux est un outil majeur de la Ville de Paris qui vise à créer de la mixité sociale, tant en termes de revenus qu'en termes de typologie de ménages,

Considérant que depuis 2001 l'exécutif municipal du 4^e arrondissement mène avec la Ville de Paris une politique très volontariste en terme de logements qui a permis à notre arrondissement de voir le taux de logements sociaux passer de 4 à 13% entre 2001 et 2015,

Considérant que malgré ces efforts le logement reste une préoccupation importante pour les habitants du 4^e arrondissement,

Considérant que la rotation dans le parc social, c'est à dire la mobilité des locataires en fonction de leurs revenus et de leurs compositions familiales est un des leviers permettant de satisfaire plus de demandes,

Considérant qu'il existe un mécanisme d'augmentation progressive des loyers que l'on appelle le Supplément de Loyer Solidarité SLS pour les locataires dont les revenus augmenteraient de façon à dépasser les plafonds de l'éligibilité appliqués au logement social,

Considérant également que pour les ménages dépassant plus de 200% de ces plafonds la réglementation a été durcie,

Considérant l'efficacité constatée ces derniers mois dans le 4^e arrondissement, et dans tout Paris d'ailleurs, de cette mesure visant les ménages locataires du parc social ne relevant plus du tout des dispositifs sociaux.

Considérant par ailleurs que le système du logement social est encadré par des conventions signées entre les bailleurs gestionnaires des immeubles et l'Etat financeur, et que ce sont ces conventions qui permettent la mise en place des règles relatives à l'allocation sociale,

Considérant que les immeubles anciens de logements sociaux n'étaient pas à l'origine encadrés par ces conventions et relevaient donc de règles spécifiques, et ce malgré leur vocation sociale inscrite dès leur mise en habitation,

Considérant que la Ville de Paris poursuit sa politique de conventionnement des anciens immeubles appartenant aux bailleurs sociaux, procédure qui vise à faire appliquer à ces appartements les mêmes règles que celles appliquées au reste du parc,

Considérant que, pour des raisons d'usage ou propres à chaque contexte local, le mécanisme de surloyer n'est pas toujours appliqué aux locataires de ces immeubles récemment conventionnés,

Christophe Girard, Maire 4^e arrondissement, Marianne de Chambrun, Elue chargée du logement, et les élus du 4^e arrondissement formulent le vœu qu'une meilleure visibilité soit donnée à la Ville sur le nombre d'appartements du parc social de notre arrondissement occupés par des habitants ne relevant pas ou plus des termes d'attribution, et que la Ville de Paris demandent aux bailleurs sociaux d'appliquer les règles de surloyer à tous leurs logements de l'arrondissement, tel que le prévoit la loi en la règle afin d'utiliser tous les outils qui sont les nôtres afin d'assurer une plus grande mixité dans nos quartiers et toujours mieux répondre à la demande en logements de nos habitants.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

On souhaitait s'abstenir sur ce vœu. Malgré la discussion qui a eu lieu sur le point précédent, auquel ce vœu est lié. Ce n'est pas en raison de l'état de Madame DE CHAMBRUN mais nous allons maintenir notre abstention. Nous connaissons toute la complexité du parc HLM et il y a également la gestion des personnes qui, avec le temps, habitent encore dans des appartements très grands alors qu'ils sont désormais seuls. Pour l'avoir vécu moi-même,

lorsque vous sortez des seuils, cela aura pour conséquence des familles qui vont quitter le 4^e. C'est ce qui va se passer. Il y a certes le respect de la loi, mais il concourt à ce que le 4^e peut se développer. C'est très dur de trouver après des locations dans le...Je peux éventuellement me tromper mais c'est ma perception.

D'autre part, qu'est ce qui est souhaité derrière le fait que l'on dise « combien de familles ? » J'allais dire en anglais « So What ? » Qu'est ce qu'on va faire derrière ?

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

C'est un sujet, comme vous faites remarquer, qui est très sensible et, au-delà de la polémique que nous avons eu tout à l'heure, il est important que l'on puisse échanger sur ce sujet de manière posée. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il y a plusieurs thématiques liées à la rotation du logement. La première est celle du revenu et de savoir si nous sommes toujours dans le logement social ou pas. Deuxièmement, celle de la typologie des familles. Aujourd'hui nous n'avons pas de levier qui nous permet d'agir sur les personnes qui occuperaient des cinq pièces, en couple ou tout seul, parce que la vie a fait que leurs enfants sont partis. Cela reste aujourd'hui un angle mort et quelque chose sur lequel nous ne pouvons pas très bien agir et j'aimerais bien que nous ayons plus de levier sur ce sujet là.

Deuxièmement, ce vœu a pour objet de faire appliquer le surloyer sur des personnes dépassant plus de 200 % des plafonds de logement. Cela signifie que ces personnes ont des revenus trois fois supérieurs à ce qu'elles devraient avoir pour entrer dans le logement social. Elles ne répondent plus au logement social. Nous ne sommes plus dans des problématiques de PLUS ou PLS mais avec des personnes qui sortent totalement des critères du logement social. Il est vrai que cela risque de faire partir c'est familles là, mais il s'agit de personnes qui ont de forts revenus et pourront trouver d'autres solutions. Cela permettra de faire rentrer d'autres familles, ou de conserver d'autres familles, de mieux les loger dans le 4^e qui, elles, ont réellement besoin de ces logements. Je pense que ce vœu est extrêmement important car il permet la rotation. J'ai pu rencontrer des personnes aux revenus dépassant les plus de 200 % et ces dernières pouvaient se reloger assez facilement dans le 4^e. Elles viennent d'ailleurs souvent d'elles-mêmes me voir pour savoir comment les logements qu'elles libèrent peuvent aider d'autres familles. Nous leur expliquons que ce n'est pas comme cela qu'ils sont attribués. Il est vrai que ces logements servent à d'autres familles qui auraient peut être quitté le 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est aussi pour faire venir dans le 4^e. Il y a également un appel au civisme. Une personne qui, objectivement, ne correspond plus aux catégories peut se rapprocher des services et discuter de sa situation. C'est même souhaitable. Il vaut mieux une discussion entre personnes et services sociaux plutôt que d'être contraint à un moment donné de recourir à une expulsion. C'est toujours regrettable. Il est vrai qu'il est parfois traumatisant pour les personnes âgées de quitter un lieu qu'elles ont habité pendant un long temps. Je repense toutefois à une personne, très malheureuse parce que son mari était décédé au mois de juillet, qui a eu la possibilité de changer d'étage dans le même immeuble, passant d'un quatre pièces qu'elle habitait depuis longtemps à un grand studio. Cela lui allait très bien et correspondait à sa nouvelle vie depuis qu'elle était seule. Elle voulait que son appartement bénéficie à une nouvelle famille. Des gens prennent donc la mesure de la réalité. Un logement social est quelque chose financée par la collectivité et n'est pas un droit que l'on a à vie comme un droit inaliénable. Certains sont devenus propriétaires, et tant mieux, parce qu'ils ont pu acheter par leurs économies. Tout cela doit se faire dans un exercice d'écoute de respect, où chacun doit prendre sa part.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Excusez-moi de rajouter un petit point qui me semble important parce que je ne l'ai pas précisé. Les augmentations extrêmement fortes de loyers sont pour les personnes qui

dépassent plus de 200 % et ne sont plus du tout dans le logement social. Les personnes qui auraient revenus supérieurs à leur logement mais qui resteraient dans le logement social se voient appliquer des augmentations de loyer qui sont extrêmement faibles puisque nous ne pouvons pas augmenter leurs loyers à plus de 30% de revenus. Cela reste très vivable. Nous n'essayons donc pas de faire partir les personnes qui gagneraient trop mais seulement de faire sortir du logement social les personnes qui ne rentreraient plus dans les critères, cela afin d'éviter que des rentes ne se mettent en place.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

D'ailleurs Martin HIRSCH s'est attaqué à un dossier très compliqué et très important concernant quelques mille et quelques logements de l'APHP dans lesquels on a trouvé des situations... Un secrétaire général de la Ville de Paris qui paye 700 euros pour 120m² dans le 7^e. Peu importe les gens mais des situations que les gens ne devraient pas accepter pour eux-mêmes. Je crois que la nouvelle génération de politiques est d'accord sur ce sujet. Je pense qu'il y a une volonté que le logement social aille à des gens éligibles et qu'on a envie d'avoir. C'est la rotation.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais absolument approuver ce vœu. Il est absolument essentiel pour la paix sociale de fluidifier le logement social. Il faut réfléchir en termes de partage dans le temps. Il ne faut pas oublier que le logement social est une aide de tous apportée à certains, et lorsque nous n'avons plus besoin de cette aide il n'y a plus de raisons d'y rester. L'impression que certaines personnes bénéficient d'une forme de subvention lorsqu'ils n'en ont plus besoin alors que d'autres qui en ont besoin ne peuvent pas en bénéficier crée un manque d'équité terrible contre lequel il faut lutter. Je voterai tout ce qui va dans le sens de la fluidification et de la rotation du logement social qui n'est pas un droit à vie mais quelque chose que l'on reçoit quand on en a besoin, peut-être pour toute la vie. C'est en tout cas une situation qui doit se revoir régulièrement. Cela fait partie des verrous de notre société

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

J'ai noté que l'opposition s'abstenait mais qu'elle n'était pas opposée.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je rejoins en partie les propos de Madame LEBRETON, il y a un vrai sujet de morale publique. Lorsque vous dites, et je ne connais pas le chiffre, qu'il y a des gens qui gagnent trois fois plus que ce qu'autorisent les règlements des logements sociaux, c'est assez préoccupant en terme de morale publique. J'attire l'attention sur deux choses.

La première, que vous avez citée Monsieur le Maire, concerne les personnes âgées. C'est certes un problème de quitter un appartement où on a vécu 40 ou 50 ans et où des souvenirs de toute une vie ont été entassés mais le problème pour ces dernières n'est pas de quitter l'appartement mais le quartier. Il s'agit là d'un vrai sujet. Une dame habitait le 18^e ou le 19^e et est venue me voir durant ma précédente mandature au moins trois ou quatre fois. Elle vivait dans un 120m² et avait vu mon nom dans la presse. Elle n'avait aucune attache avec le 4^e mais je l'avais reçue gentiment. Cette dame était d'accord pour libérer son logement mais en voulait un autre, plus petit, dans le même quartier. Je ne sais pas comment a fini cette histoire mais pendant des années j'avais été le seul élu à la recevoir. Je pars du principe que lorsque les gens demandent rendez-vous, je les reçois, même venant d'un autre arrondissement. Pendant des années cette dame s'était battue contre les services, se disant prête à lâcher son logement pour une famille, mais à condition de continuer à vivre dans le même quartier où elle avait toutes ses attaches sentimentales, culturelles, associatives et autres. Je pense que la Ville de Paris devrait faire un énorme effort dans ce domaine pour essayer que les échanges soient plutôt intra-arrondissement que d'inviter les gens à simplement partir.

En second point, j'entends la question posée quant au fait d'être propriétaire et d'être locataire d'un logement social. Si vous êtes propriétaire d'un duplex Place des Vosges et que vous demandez un logement social, vous faites preuve d'une grande originalité qui est totalement condamnable. Simplement on arrive, me semble-t-il, à un excès inverse. Si une personne hérite d'un deux pièces en indivision à Mansle, il est du jour au lendemain propriétaire mais peut continuer à gagner 1500 euros par mois et donc être toujours éligible au logement social. Je sais qu'il y a eu des poursuites excessives contre des gens qui déclaraient être propriétaires mais qui n'étaient pas riches. Ce n'est pas parce que vous héritez d'un bien à l'autre bout de la France avec une très faible valeur que du jour au lendemain votre niveau de vie a augmenté par rapport au niveau de vie locative parisienne. Cela me fait penser à ces gens qui avaient un terrain de pommes de terre sur l'île de Ré et qui se sont retrouvés à payer l'ISF alors qu'ils n'avaient aucune fortune personnelle. Je pense qu'il ne faut donc pas être dans l'excès. Il y a une juste mesure à trouver avec peut être un plafond.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous sommes d'accord mais hériter d'un bien n'est pas non plus un appauvrissement. C'est forcément un élément de calcul à prendre en compte. La personne peut le revendre. C'est aussi une question de comportement. Je suis d'accord avec vous sur l'ISF. Nous savons très bien que des gens se retrouvent à payer l'ISF alors qu'ils n'ont déjà pas les revenus pour entretenir le bien familial qu'ils avaient depuis toujours. Je crois que la réforme portée par Anne HIDALGO est la fluidification et de permettre à des personnes de réduire leur surface lorsqu'elle n'est plus justifiée au regard de la vie personnelle qu'elles ont. Avoir 120m² quand on est seul et financé par l'argent public, cela ne marche pas. Nous avons peu de mètres carrés et peu de logements, Madame LEBRETON l'a très bien dit, ainsi que Madame DE CHAMBRUN. Je crois que nous sommes d'accord. Je n'aime pas les poursuites ni que tout se judiciaireise comme aux Etats-Unis. Si l'on peut par le biais de discussions, de conventions, d'échanges et de dialogues donner gain de cause à des gens qui sont en situation légitime de demande, il faut les aider. C'est ce qu'a demandé Madame HIDALGO. Nous allons mettre au vote ce vœu.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)). Le vœu est adopté.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Ce n'est pas ce qui était prévu mais je vais demander à Madame DE CHAMBRUN de présenter le vœu suivant.

V0420150016

Veux présenté par Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, Madame Marianne de CHAMBRUN, Elu chargée du logement, relatif à l'application du règlement municipal sur les changements d'usage des locaux d'habitation et les règles de la compensation pour les locations de courte durée.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Ce vœu ne concerne plus le logement social mais le logement saisonnier. Nous avons beaucoup parlé ces derniers temps dans le 4^e arrondissement des locations de courte durée et ce vœu traite des pénalités financière pour les propriétaires qui ne respectent pas, ou qui ne déclarent pas leur logement comme logement saisonnier.

Considérant le développement exponentiel de logements meublés touristiques à Paris, et en particulier dans le centre de Paris,

Considérant que ce phénomène a un impact très néfaste sur le prix de l'immobilier et l'offre de logements aux Parisiens dans le quartier,

Considérant que l'augmentation de cette pratique vient détruire les efforts mis en œuvre par la majorité depuis 2001, pour toujours améliorer le logement des Parisiens et plus particulièrement des habitants du 4^e,

Considérant que la majorité municipale a pris la mesure de ce phénomène et a poursuivi les efforts initiés lors de la précédente mandature visant à préserver le parc de logements dans les arrondissements difficiles d'accès,

Considérant que c'est dans cette perspective que le Conseil de Paris a voté lors de la séance du 17 et 18 novembre 2014 la délibération 2014DLH1120 relative à l'adoption du nouveau règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations,

Considérant que le nouveau règlement municipal a durci les règles de compensation de consommation de logement en meublé touristique dans des arrondissements où le déficit en logements est très marqué,

Considérant pour mémoire que dans le 4e arrondissement toute transformation en meublé touristique doit désormais être entièrement compensée dans l'arrondissement par une surface double dans le parc privé ou équivalente dans le parc social,

Considérant qu'une loi n'a de sens que si les moyens sont mis en place pour l'appliquer et que la ville de Paris a donc renforcé les contrôles des meublés touristiques dont beaucoup ne sont pas déclarés,

Considérant, a titre d'exemple, que la grande opération de contrôles menés par les agents de la Direction du Logement de l'Habitat dans le Marais entre le 20 et 22 mai dernier a permis de verbaliser 29 infractions sur 502 logements contrôlés,

Considérant que cette opération a eu un impact médiatique important donnant lieu à de nombreuses régularisations,

Considérant toutefois que la sanction encourue dans le cas d'absence d'autorisation est d'un montant de 25.000 euros n'est pas absolument dissuasive,

Christophe Girard, Maire 4^e arrondissement, Marianne de Chambrun, Elue chargée du logement, et les élus du 4^e arrondissement formulent le vœu que la Ville de Paris poursuive ses efforts de contrôle de meublés touristiques non déclarés et que la Ville de Paris étudie avec l'Etat les possibilités de durcissement de sanctions pécuniaires à l'égard des propriétaires qui ne respecteraient pas les règles de déclaration des meublés touristiques.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

L'opposition vote pour ce vœu sans aucun état d'âme. C'est une vraie plaie et nous sommes surpris par le faible nombre de contrôles.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

C'est une difficulté technique. Lorsque l'on souhaite contrôler un appartement, on contrôle tout l'immeuble. On suppose qu'il y a un logement spécifique mais comme nous ne sommes pas sûrs nous sommes obligés de contrôler l'immeuble en entier. Nous contrôlons donc un nombre important de logements mais dont peu sont réellement visés.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Comment la Ville est-elle informée ? J'invite les citoyens à prendre leur part de responsabilité. Quand vous avez quelqu'un de l'immeuble ou vous-mêmes qui vivez cette situation forte désagréable, il y a un syndic. J'invite donc les copropriétaires à prendre leur part de responsabilités car s'il n'y a pas un dépôt de plaintes, la Ville n'a pas mission à envoyer des gens qui vont contrôler dans les immeubles. C'est tout à fait contraire à l'idée même qu'on se fait de la Ville. Nous savons ce que veulent dire ces pratiques : des gens qui arrivent en pleine nuit, qui font la fête, qui ne s'occupent pas du tout de la propreté des parties communes, qui cassent les ascenseurs avec leurs valises. Ces gens sont très heureux de venir à Paris mais n'ont rien à faire de l'immeuble dans lequel ils viennent. Au moins les hôtels sont surveillés et ils font attention à leurs voisins de chambre et à leur comportement. Ici il n'y a pas de règles. Nous devons contrôler à tous les étages car parfois nous ne savons pas où se trouve l'appartement en question. Sur les boîtes aux lettres vous avez des noms de SCI et parfois des faux noms de sociétés qu'on ne retrouve pas dans le registre. C'est très compliqué et il faut que les habitants eux mêmes prennent leur responsabilité.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

On contrôle effectivement beaucoup de logements pour pouvoir trouver le bon. Il faut ensuite que les personnes à l'intérieur acceptent d'ouvrir. Il n'y a parfois personne à l'intérieur. C'est très compliqué de pouvoir verbaliser. C'est une bonne chose que l'on mette ces contrôles en place mais il faut garder en tête que cela demande un gros travail pour finalement peu de verbalisations.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je sais que Monsieur ROGER et Madame DE CHAMBRUN doivent partir sous peu donc je souhaiterais que l'on passe au vote. Je voudrais que l'on accélère un petit peu pour pouvoir respecter les calendriers des uns et des autres. Il est voté à l'unanimité, je vous en remercie. C'est la fierté de notre conseil municipal de se retrouver réuni sur des sujets qui nous préoccupent tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DLH192 (Direction du Logement et de l'Habitat)

Réalisation 30-32 boulevard Sébastopol (4^e) comportant 1 logement PLUS par Habitat Social France (HSF)

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Cet immeuble comprend des logements commerciaux et l'un d'entre eux se libère. La Ville et le bailleur social proposent de transformer ce local commercial en logement T3 de type PLUS de 36m². Cette délibération vous propose d'approuver le financement de la Ville sur la surface de ce logement et de transformer ce local commercial en un nouveau logement

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Voyez Madame DE CHAMBRUN, nous allons voter pour. Nous ne sommes absolument pas opposés au PLUS.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup. Je mets au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DLH200 (Direction du Logement et de l'Habitat)

53 rue des Francs Bourgeois (4^e) – Travaux de réaménagement et de mise aux normes – Autorisations d'urbanisme.**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Il s'agit cette fois de la spiritualité. Nous poursuivons la politique de rénovation des édifices du culte qui participent à la richesse de notre arrondissement. Nous nous félicitons donc de mettre aux normes incendies et accessibilité pour tous l'Eglise des Blancs Manteaux pour laquelle il faut autoriser les baillés, à savoir l'Association Diocésaine de Paris. Je recommande donc vivement de donner cette autorisation.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Avons-nous l'unanimité ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DPA82 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)**ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.****Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Il s'agit de cette fameuse loi du 11 février 2005 qui a créé une obligation à l'accessibilité universelle, mais la date de limite de conformité est arrivée. Le 1^{er} janvier 2015 le constat fut amer car nous étions loin du compte puisqu'à ce jour 477 établissements sont déclarés accessibles sur les quelques 2200 établissements recevant du public de la Ville. Il s'agit désormais de garantir l'obligation de mise en accessibilité inscrite dans la loi de février 2005 après le 1^{er} janvier 2015 en créant l'agenda d'accessibilité programmée, l'ADAP, suspendant par là même les sanctions pénales définies par la loi de 2005.

Ce dispositif permet de fixer un calendrier précis de mise en accessibilité en programmant les travaux de une à trois périodes de un à trois ans chacune, soit un maximum de neuf ans pour les patrimoines les plus complexes. L'ADAP est obligatoire pour tous les propriétaires exploitant des Etablissements Recevant du Public ERP et Installations Ouvertes au Public IOP. Il sera déposé auprès du Préfet de Police le 27 septembre 2015. A noter que des sanctions financières seront appliquées en cas de non dépôt ou non respect de cette ADAP. Une présentation et une validation seront prévues pour le Conseil de Paris de novembre 2015.

Les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent ont usé de leur patience et nous devons aujourd'hui agir vite avec « pragmatisme. » C'est un mot de Bernard JOMIER, adjoint à la Maire de Paris en charge de la Santé et du handicap, qui s'est rendu dans les vingt arrondissements et j'ai eu le plaisir d'être à côté du Maire Christophe GIRARD pour le recevoir ici. L'idée est de travailler avec le Préfet de Police de Paris, avec l'Etat, avec les différentes Directions, que ce soit les Affaires Scolaires, la Petite Enfance, les Espaces Verts, mais aussi les acteurs locaux, les conseils de quartier et les personnes concernées et impliquées. C'est ce qui nous permettra d'agir encore plus vite et de façon plus efficace.

Même si la stratégie adoptée pour les agendas parisiens repose sur un calendrier de neuf ans pour les cas les plus complexes, et cela concerne le 4^e arrondissement, il s'agit de réaliser autant de mises en accessibilité que possible dès la première période afin que l'accessibilité à la Ville soit plus visible. C'est comme ça que les choses sont et seront désormais envisagées.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup Madame TAIEB. Je pense qu'il y a sur ce sujet également une forme d'unanimité. Je mets donc au vote. Unanimité. Je vous en remercie. Sur ce sujet encore, l'intérêt général prime.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DPE58 (Direction de la Propreté et de l'Eau)

Subvention (171.750 euros), conventions annuelles d'objectifs avec six recycleries et conventions d'accès en CVAE.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est peut-être parce qu'approche la semaine européenne de réduction des déchets que nous voyons apparaître cette convention. Il y a en tout huit recycleries à Paris, ce qui est très peu pour l'ensemble du territoire parisien. L'objectif serait d'arriver en avoir une par arrondissement. Il n'y a pas aujourd'hui, de recyclerie propre au 4^e arrondissement mais seulement une mutualisée avec les arrondissements du centre, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e et qui se trouve dans le 2^e arrondissement. Cette recyclerie a pour inconvénient d'être difficilement accessible, si ce n'est à pieds. Il est compliqué pour les habitants du 4^e de transporter des objets assez loin à pieds. Il serait donc intéressant qu'il y en ait une dans le 4^e ou, comme je le propose depuis un certain nombre d'années et nous avons d'ailleurs voté un vœu dans ce sens, qu'il y ait un relais pour déposer les objets dont on ne veut plus, que la recyclerie pourrait venir collecter une fois par semaine. Je pense que cette solution est plus intéressante que de créer une recyclerie supplémentaire. Un lieu relais suffirait.

La recyclerie de Paris centre a été inaugurée en 2014 et a depuis collecté 82 tonnes de déchets. Ce n'est pas beaucoup. Elle n'existe depuis un peu plus d'un an et nous voyons en comparaison sur le 11^e, qui est certes un territoire plus grand, que leur recyclerie plus ancienne ramasse plus de 300 tonnes de déchets à l'année. La pratique va donc progressivement se mettre en place et permettra de ramasser beaucoup de choses.

Une recyclerie accepte les objets dont vous ne voulez plus. Elle peut les recycler comme les réparer et les remettre en vente. La recyclerie du 11^e remet en vente à des prix bas mais celle de Paris centre à des prix élevés. La différence vient du loyer très élevé de la recyclerie de Paris centre, qui connaît de plus un problème par le local qui lui a été affecté et qui n'est pas aux normes, ne lui permettant pas d'accueillir du public. Les ressourceries et recycleries proposent des formations et accueillent également beaucoup d'activités, mais celle de Paris centre ne peut pas le faire car elle n'a pas cette autorisation pour des raisons de sécurité. Il faudrait donc que nous aidions cette recyclerie à prendre plus d'importance.

La délibération demande un accès gratuit au centre de valorisation et d'apport des encombrants. La recyclerie y apporte ses déchets ultimes, à savoir ce qu'elle n'a pas pu recycler. Cela représente 4% de l'ensemble des apports.

Je vous engage tous, pour aider votre ressourcerie, à y adhérer. La Ville de Paris va nous donner une subvention pour cette ressourcerie, et pour les sept autres.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci Madame FAUGERON. S'il n'y a pas de remarque particulière, je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DPE72 (Direction de la Propreté et de l'Eau)
Programme Local de Prévention des Déchets 2015 – Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et actions innovantes.**

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

L'approche de cette semaine européenne nous permet de beaucoup avancer sur la réduction des déchets. Ce programme de prévention explicite comment produire moins de déchets. Pour la 4^{ème} fois depuis 2012, la Ville lance un appel à projets pour des activités vous encourageant et vous aidant à réduire vos déchets. Un certain nombre d'associations et de projets sont présentés. Il y en a un qui nous concerne, je pense, particulièrement. Il s'agit du projet ZERO WASTE, soit zéro déchets, et qui concerne l'événementiel. Je pense que nous sommes particulièrement concernés dans le 4^e par cette animation. Je vous propose donc de voter cette délibération d'aide à toutes ces associations.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je voulais vous dire que nous accueillerons une conférence sur le "zéro déchet à Paris" dans cadre du Off de la COP21 le 9 décembre. Elle sera organisée par Hub Conference.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Est-ce qu'il y aura comme à Avignon le On et le Off ?

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Oui, nous les élus locaux faisons du Off. Cela se passera donc dans la salle des fêtes.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Le 9 décembre à 19h.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il va y avoir un Off du Off Place de la République, avec le village Alternatiba le 27 septembre.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015DFA90 (Direction des Finances et des Achats)

Marchés à bons à commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo protection.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Une délibération qui ne nous émouvra pas tellement dans le 4^e arrondissement mais qui nous concerne car nous faisons partie de l'ensemble de la Ville de Paris pour laquelle cette délibération s'applique. Il s'agit d'approuver le mode de passation de marchés pour l'étude de reconnaissance des sols et des risques géotechniques attendant à ces sols. Pas grand chose à dire sur cette procédure, il s'agit d'un renouvellement. Je voulais toutefois signaler au passage que nous sommes dans le lot nord – il y a deux lots - et qu'il s'agit également de moderniser et simplifier ce mode de vote. La simplification et la modernisation portée par l'Adjoint de la Maire de Paris chargé de ce travail vont vers une seule consultation, contre deux jusqu'alors.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pas de remarques particulières ? Je suggère que nous votions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2015DVD137 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement – Avenants à plusieurs conventions de délégation.**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération qui fait suite à deux mesures. Tout d'abord une autre délibération qui avait été votée en 2014 sur l'augmentation des tarifs de stationnement en surface, décision qui avait été nécessaire pour plus de rotations. Nous en avons déjà débattu ensemble. Je sais que cela fait encore débat, mais il s'agit de la suite à travers la modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement. Nous nous étions engagés, lors de la précédente délibération, à renégocier les tarifs de stationnement en sous-sol, de manière à amener les gens à stationner davantage leurs véhicules en sous-sol qu'en surface. Cela fait partie de notre politique de réduction de la voiture. Il s'agit aussi de faire suite à la mise en vigueur d'une loi, à partir du 1^{er} juillet 2015, de la tarification au quart d'heure. Tarification qui s'adapte à la fréquentation des arrondissements centraux de Paris et qui permet aux utilisateurs de payer un prix plus juste.

Concernant la modernisation de la grille tarifaire, la délibération est assez longue. Elle concerne notre arrondissement par un avenant qui va permettre de baisser le tarif en sous-sol pour la le parking Lobau. Je suis bien évidemment ouvert à vos délibérations.

Madame de CHAMBRUN quitte la séance.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je dois vous dire Monsieur le Maire que j'attendais cette délibération pour pouvoir partir.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je sais, j'avais accéléré pour vous.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne sais pas si c'est nécessaire Monsieur LANDEL mais, en tout cas, les Parisiens ont bien compris le matraquage qui a été mis en place avant l'été, durant l'été et après l'été. C'est un système de double peine, voire de triple peine, qui est mis en place par la municipalité. Avant l'été vous avez expliqué qu'il fallait surtaxer le stationnement en surface, ce qui a donné 180% d'augmentation. Pendant l'été - mesure historique – vous avez décidé de faire payer les automobilistes pour le stationnement en août. Ils ont adoré. Et, comme si cela ne suffisait pas, une petite augmentation de 9% à la rentrée, qui n'est qu'une première étape puisque nous aurons le retour de gifle. En effet après +9% à la rentrée en sous-sol, les concessionnaires auront l'autorisation de mener une augmentation de 15% supplémentaire dans les mois à venir.

Je vous avoue que les bras m'en tombent. Ils m'en tombent d'autant plus que la Maire de Paris, puisqu'il ne s'agit pas d'une décision d'arrondissement, vous n'y êtes pour rien mais vous y êtes solidaires car vous l'assumez, avait promis aucune augmentation d'impôts durant sa campagne municipale. Cela s'appelle de la pression fiscale déguisée. Augmenter les impôts ou les tarifs font toujours trinquer les mêmes. Vous n'augmentez pour l'instant pas les impôts car vous allez être devant des problèmes exponentiels à la gestion des finances de la Ville, par la baisse des dotations de l'Etat, le système de péréquation du Grand Paris – dont vous savez très bien qu'il a coûté une fortune s'il se met en place - et par la problématique de la chute des droits de mutation.

Pour l'instant vous n'augmentez donc pas les impôts mais vous matraquez sur la tarification, un peu sur les parkings pour la classe supérieure et pour tous les Parisiens en matière de tarification. C'est irresponsable et surtout à l'inverse de ce que vous avez dit au moment de la campagne des municipales. Que vous le vouliez ou non, je le répète, c'est une pression fiscale déguisée. Vous prenez toujours plus d'argent aux Parisiens. J'ai un autre exemple et, pardonnez moi de vous le dire, il vient d'une gauche qui donne en permanence des leçons sur la solidarité, je trouve abominable et scandaleux l'augmentation des tarifs pour les personnes âgées par rapport au Pass Navigo. Je ne vois pas en quoi c'est social de dire que quelqu'un qui a 1500 euros de retraite par an doit payer, de manière aussi considérable que vous l'avez fait, l'augmentation du Pass Navigo pour les personnes âgées. C'est une succession de tarifications qui augmentent et c'est au final une pression fiscale déguisée. J'espère que les Parisiens s'en souviendront.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je ne polémiquerai pas sur le Pass Navigo puisque moi je ne suis pas en campagne pour les régionales, pas personnellement en tout cas...

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Vous n'allez pas faire campagne pour votre candidat ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

J'ai dit « pas personnellement ». Je ne veux pas qu'on mélange tout. Je suis d'accord avec vous sur le fait que le stationnement en général, et la politique de la Ville vis-à-vis des voitures est quelque chose de global. Il ne s'agit pas juste de l'augmentation des tarifications de stationnement en surface et d'une modernisation des grilles tarifaires de stationnement en sous-sol. C'est une politique beaucoup plus vaste pour diminuer la place de la voiture à Paris et cela est clairement assumé depuis 2001. Je ne peux pas vous laisser dire que nous assistons à un matraquage fiscal et que, finalement, on dise aux Parisiens que on n'augmente pas les impôts et que, par ailleurs, on essaye de passer par la porte de derrière. Ce n'est pas le cas du tout

C'est n'est pas un impôt. Ce n'est pas la même chose. Je ne peux pas laisser cette confusion s'installer dans la tête des gens. Une taxe n'est pas un impôt. On peut se passer de voiture. Avoir une voiture à Paris c'est un choix. La majorité des Parisiens à Paris font le choix de ne plus avoir de voitures. Certes, parce que certains ne peuvent plus se garer ou estiment qu'il y aurait trop d'embouteillages, mais je pense que beaucoup de gens refusent la voiture car ils ont bien compris que l'on peut se déplacer autrement, que la Ville a mis en place depuis 2001 des modes de transport alternatifs, certes insuffisants mais nous y travaillons. Nous y travaillons à chaque fois que nous créons des places d'autolib et de vélib supplémentaires. Nous y travaillons à chaque fois que nous projetons une ligne de tram et que nous modernisons avec la RATP et le STIFF des transports en commun à Paris et dans l'Île-de-France.

C'est une thématique beaucoup plus large. Une taxe et un impôt ne sont pas la même chose et, oui, nous assumons que cette taxe et tarification du stationnement augmentent. De moins en moins de gens possèdent une voiture et donc, finalement, ce ne sont pas les Parisiens qui seront les plus taxés mais les consommateurs qui auront un véhicule et qui sont de moins en moins nombreux.

Vous allez me dire qu'il faut une voiture quand nous avons une famille avec deux enfants et que nous voulons sortir le week-end. Je suis tout à fait d'accord et nous pouvons clairement l'entendre. Nous travaillons actuellement, et nous l'avons déjà évoqué avant ce conseil d'arrondissement, sur des modes alternatifs : des auto-partage, des véhicules utilitaires beaucoup plus importants en taille que l'actuelle autolib, en véhicule électrique et à gaz. Nous travaillons à développer de l'auto-partage et des modes de location beaucoup plus

souples que la location traditionnelle. Il existe tout un arsenal qui se met en place et cela prend du temps. C'est une politique sur le long terme, mais en termes de réduction de la pollution et de réduction de la voiture à Paris, c'est une politique de long terme qu'il faut avoir, et en cette année de COP21 cela constitue une priorité.

Je pense que nous ne sommes pas là dans quelque chose d'anecdotique qui viserait à réduire ce débat tout simplement à l'aspect financier de l'augmentation des tarifs. Nous avons une ambition beaucoup plus vaste et longue dans le temps, et clairement assumée à 100%

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Je suis tout à fait en ligne avec Monsieur LANDEL et je complète que cette politique est incitative, ce n'est pas un impôt supplémentaire. Elle comprend des réductions, 30% de réduction sur l'abonnement de base pour les véhicules VPN et PLV. Nous réduisons donc le tarif pour ceux qui font un effort pour l'environnement. Cette politique vise à réduire la pollution et la voiture à Paris. Une voiture prend de la place et cette place à Paris est rare. Ce qui est rare est cher et nous incitons donc les Parisiens à avoir d'autres moyens de déplacement que la voiture.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne conteste pas, et nous pourrions en débattre car il s'agit d'un vrai sujet de fond, la volonté que vous avez affichée avec, parfois, des excès. Nous parlions tout à l'heure avec Jean-Pierre PLONQUET de la volonté de limiter le bruit automobile à Paris qui a eu pour conséquence l'explosion des deux-roues avec des conséquences écologiques nombreuses. Je ne conteste pas le fait d'une volonté de votre majorité depuis 2001 de limiter la pollution automobile à Paris. Dans l'absolu, vous le savez car nous l'avons déjà évoqué, je suis à mi-chemin. Je pense qu'il y a une évolution nécessaire et en particulier pour les centres villes.

Pardonnez-moi Monsieur LANDEL, vous avez beaucoup de talent mais vous êtes extraordinaire. Vous faites passer une mesure qui n'a comme seul but de remplir les caisses de la ville pour une mesure sublime et écologique. Les Parisiens ne vous croiront pas. Ce n'est pas une mesure écologique mais une mesure mise en place par la Ville qui a – excusez moi d'être vulgaire – des vrais problèmes de fric. Tout le monde se l'accorde, même les membres de votre majorité, et aujourd'hui il faut faire rentrer l'argent.

Je vous fiche mon billet que d'ici la fin de la mandature vous serez obligés d'augmenter les impôts si vous voulez tenir vos engagements, notamment en matière d'investissements puis que vous avez promis durant la campagne 8 milliards d'investissement et après la campagne 10 milliards d'investissements publics. Je ne vois pas comment vous allez les réaliser sans augmenter les recettes de la Ville. Vous augmentez donc dans un premier temps les recettes de la Ville par des hausses diverses et variées de tarifications.

Ce soir, vous êtes devenu technocrate Monsieur LANDEL. Juridiquement il ne m'a pas échappé qu'il y avait une différence entre l'impôt et les taxes, mais allez le dire aux Parisiens qui payent. Pour eux c'est la même chose, ils sortent de l'argent pour le donner à la Mairie de Paris. C'est une mesure de remplissage des caisses de la Ville, voilà la vérité, et vous ne l'assumez pas. Comme vous ne l'assumez pas, vous êtes dans la logique de nous dire que c'est écologique, c'est beau, c'est sympathique mais la vérité est que vous avez besoin d'argent et que vous allez le chercher là où vous pouvez le trouver.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Je pense que c'est tout à fait assumé et je vous encourage à aller voir ce qu'il se passe dans des villes comme Tokyo, Berlin, Lisbonne qui sont de natures différentes et où les tarifs des parkings publics sont très élevés. A Lisbonne ils sont de 25 à 40 euros la journée, dans une ville où les salaires sont bien moins élevés. Les quartiers sont maintenant fermés et réservés

aux résidents. Je crois que c'est un mouvement mondial et qu'il n'est pas spécifique à Paris. Beaucoup choisissent, quand ils le peuvent, d'abandonner la voiture, mais il reste une vieille culture individuelle d'occupation de l'espace public. Lorsque l'on croise un 4x4 passant rue des Rosiers ou rue de la Verrerie dans le 4^e, avec une seule personne dans la voiture, c'est assez aberrant. Il y a peut être d'autres manières d'acheter au moins une voiture plus écologique.

Ce n'est pas ce soir que l'on vous mettra d'accord. Nous avons entendus les convictions de part et d'autre et elles sont à respecter. Je mets donc au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour son baptême du feu, je laisse Monsieur PLONQUET débattre avec Madame ZARKA de différents vœux et je vous souhaite une bonne soirée.

Monsieur ROGER quitte la séance.

**2015DVD201 (Direction de la Voirie et des Déplacements)
Travaux d'enrobés bitumineux. Passation de marchés.**

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

J'en ai parlé un petit peu tout à l'heure : il s'agit de changer le revêtement d'un certain nombre de voiries et d'installer par exemple un enrobé phonique qui permettrait, entre autres, de réduire les nuisances sonores. Il s'agit donc de 15 millions de mètres carrés, dont environ 80% sont revêtus de ces enrobés. Vous avez le détail plus technique à l'intérieur de la délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2015SG61 (Secrétariat Général)

Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'état et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo protection.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je rappelle qu'il y actuellement sur Paris 1.144 caméras de vidéo surveillance et l'avenant actuel vise à modifier, dans l'occupation du domaine public, les modalités qui lient la Ville de Paris à la Préfecture de Police pour l'installation de nouvelles caméras, dont trois dans le 4^e arrondissement, à l'angle de rue des Blancs Manteaux et de la rue du Temple, à l'angle rue de Sully et boulevard Henri IV et à l'angle du boulevard Bourdon et rue Bassompierre. Les priorités pour ce nouveau plan de la Ville, qui répond à une demande de beaucoup de quartiers à Paris, sont d'intégrer de nouveaux quartiers qui n'avaient pas été pris en compte dans le plan initial de la vidéo surveillance, et donc d'opérer à des ajustements rendus nécessaires dans certains quartiers. Le but était pour la Ville de voir, au besoin des maires d'arrondissement, ce qu'il pouvait être amélioré par la vidéo-surveillance. Il s'agit également par cette délibération d'augmenter la vidéo-verbalisation pour mieux lutter contre l'insécurité

routière et les abus de stationnement, ce qui permettait aussi de lutter contre la pollution de l'air.

Pour vous rappeler la méthodologie de travail, un diagnostic a été posé par la Ville et la Préfecture de Police qui utilise quotidiennement ces caméras. Un courrier a été envoyé à tous les maires d'arrondissement et une rencontre a eu lieu avec tous les services. L'Adjointe en charge de ce dossier à la Mairie, Colombe BROSSEL, a rencontré tous les groupes politiques sur l'élaboration de cette nouvelle carte et, comme demandé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts et C-FG, une visite du comité d'éthique sera organisée car, évidemment, des questions se posent derrière ces vidéos. Qui les regarde ? Combien de temps sont-elles conservées ? Je vous rappelle en effet qu'un comité d'éthique avait été installé lors du premier plan et qui évolue avec le temps en fonction des règles afin de privilégier la plus grande confidentialité et la meilleure utilisation de ces données vidéo. Je vous remercie.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

On vote pour, évidemment. Le point manque peut être encore d'ambition. Je crois qu'il devrait être proposé par le groupe UDI-Modem au Conseil de Paris. Nous avons là, je crois, une augmentation de 165 caméras de plus sur Paris. Cela peut paraître beaucoup mais pas tant. L'idée serait de voir si nous pouvons avoir 165 nouvelles caméras de plus par an, de façon à avoir doublé le nombre total durant la mandature. L'idée serait de couvrir de plus en plus les jardins publics car de plus en plus d'entre eux sont ouverts la nuit. Il faudrait peut être avoir une attention particulière sur cela.

Le dossier parle à un moment de 1.000 caméras et dit également que Paris est à la hauteur des autres grandes villes car sont rajoutées au total les caméras de la RATP, du Stade de France, etc.... Ce qui amènerait le chiffre à 13.000. Toutefois je ne sais pas si, techniquement, tout cela est relié et coordonné. C'est peut être un jeu d'écriture.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Très honnêtement, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un jeu d'écriture. La mesure prise par le gouvernement, le Préfet de Police, la Maire de Paris et nous tous, élus de la majorité comme de l'opposition, est une préoccupation relative à un climat qui a changé et qui n'est parfois pas suffisamment maîtrisé. Je pense que cela va dans un sens réfléchi vers un équilibre entre les sensibilités sur la prévention et la nécessité de surveiller les formes nouvelles de violences et de probable terrorisme, mais sans tomber non plus dans des excès d'un autre genre.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il est très intéressant de noter que les missions n'ont pas été des visites mais des audits. Il est ressorti de ces auditions des choses très intéressantes, comme le fait que ce pauvre comité d'éthique ne contrôle rien du tout. Ils n'ont quasiment pas accès aux informations et ne savent absolument pas comment elles sont utilisées. Je pense que c'est extrêmement rassurant pour nos concitoyens de savoir qu'il y a des gens qui surveillent et qui le font comme ils le veulent, sans que l'on sache comment.

Deuxièmement, ce comité a donné une information. Leur avis était que cela n'améliorerait absolument en rien la politique de prévention. On abandonne celle-ci progressivement en supprimant les personnes dans les rues et en supprimant la police. Je viens de voir un petit film extraordinaire qui s'appelle *La Police de l'an 2000*. C'est un petit film de 1910 où est inventée une police formidable, qui est non violente et efficace. J'aimerais que l'on mette en place cette police là au lieu de mettre en place des caméras qui coûtent très chères. Quand on cherche de l'argent, nous en avons là beaucoup à gagner, en n'installant pas des caméras, en n'installant pas des systèmes. Cela représente beaucoup plus d'argent que le

stationnement automobile. Je suis donc tout à fait contre cela et nous voterons donc contre avec Boniface N'CHO.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je rejoins un tout petit peu ma collègue sur la vigilance qu'il faut avoir pour faire face à des pertes de liberté qui sont dues au terrorisme. C'est une chose sur laquelle il faut rester absolument vigilant, autant sur toutes les lois qui ont été votées récemment au Parlement, que sur la pose de vidéo caméras. Je pense toutefois qu'elles sont efficaces dans le cadre de la lutte contre la délinquance.

Je voterai donc cette délibération mais je partage votre souci et votre vigilance sur ce sujet.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Si je peux me permettre, je crois que chacun ici, en sa qualité d'élu, et j'inclue Monsieur PLONQUET, est très préoccupé par la liberté, qui est fille de la République et actuellement mise à mal. Chacun de nous est, je pense, très préoccupé dans ce domaine quand des gens déboulent dans des lieux et tuent. Tout cela est compliqué. Il n'y a pas d'un côté les chevaliers blancs et de l'autre ceux qui souhaiteraient le totalitarisme.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Oui, je suis très modeste vis-à-vis de tout cela. Déjà, parce que je ne suis pas policier, mais aussi parce que je sais que pour la Police et la Préfecture à Paris, l'outil n'est certes jamais idéal ni suffisant pour lutter contre la délinquance ou le terrorisme. Néanmoins, en 2014, plus de 2 378 interpellations ont été permises par la vidéo-surveillance. Je pense que ce n'est pas négligeable. Si c'est un outil supplémentaire qui permet de sécuriser les rues, qui permet de se sentir en sécurité dans l'espace public...Ce n'est pas l'outil idéal mais c'est un outil en plus. Nous aurions aujourd'hui du mal à nous en passer car, il faut le dire, nous n'avons pas le personnel pour être omniscient. Je pense que c'est important et je pense qu'il faut sur ces sujets garder toute mesure, surtout dans un contexte comme le nôtre. Il faut arriver à vivre ensemble dans un climat des plus sereins.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous allons passer au vote de cette délibération. Chacun a exprimé sa vision, sa sensibilité et ses demandes, et il faut respecter chacun. Je signale que la vidéo-surveillance a permis d'arrêter un exhibitionniste la semaine dernière, devant les écoles.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il a quand même pu faire son exhibition.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est grâce à la vidéo-surveillance que le commissariat l'a repéré et arrêté. Sans vidéosurveillance, il aurait continué. Le dispositif a aussi des côtés très positifs, sauf si Madame FAUGERON regrette de ne pas avoir rencontré cet exhibitionniste.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Le côté positif c'est aussi lorsqu'il y a eu cet accident terrible sur le quai des Célestins et le boulevard Henri IV où, malgré les quatre caméras présentes, on n'a pas été capable de savoir ce qu'il s'était passé.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Ce n'est pas un dispositif encore parfait, et vous ne voulez pourtant pas qu'il y en ait davantage. On va arrêter là. Chacun s'est exprimé. Nous passons au vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 3 voix contre (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (EELV) et Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)).

VOEUX

V0420150014

Vœu déposé par les Elu-e-s Europe Ecologie les Verts, relatif à l'appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris »

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Considérant l'appel à projets urbains innovants lancé par la Maire de Paris qui propose 23 sites à tous les professionnels pour exprimer leurs talents et développer des projets d'exception,

Considérant la volonté maintes fois réaffirmée par la Maire de Paris de développer la participation des Parisiennes et Parisiens à la vie démocratique de Paris,

Considérant la communication de la Maire de Paris en Conseil de Paris relatif à la ville intelligente qui ne saurait se concevoir sans les citoyennes et citoyens,

Considérant qu'aucun projet n'est meilleur que lorsqu'il a fait l'objet d'une consultation sincère et approfondie,

Considérant qu'à ce stade de la procédure, les jurys ont retenu au minimum trois projets par site et que la liste des projets retenus figure sur le site « Réinventer Paris » mais sans qu'aucun des projets ne soit indiqué,

Considérant que le site de l'appel à projet précise dans sa rubrique Foire Aux Questions sous le numéro 28 « les propositions de toutes les équipes seront-elles rendues publiques ? » : « il est en effet prévu des publications permettant de mettre en lumière la créativité, les innovations et les solutions proposées au travers de cet Appel à projets. Celles-ci seront réalisées en accord avec les porteurs de projets, dans le respect de la confidentialité souhaitée. Une exposition des projets présélectionnés et prévues au pavillon de l'arsenal. »,

Considérant qu'une exposition ne peut être assimilée à une concertation qui se propose d'échanger avec les équipes portant des projets,

Considérant que le 4^e arrondissement comporte deux sites concernés par l'appel à projets urbains innovants,

Considérant l'importance d'associer les conseils de quartier et plus largement l'ensemble de la population qu'elle réside ou travaille à proximité des sites concernés à la définition des projets finaux,

Aussi, sur proposition des Elu-e-s du groupe Ecologiste, le conseil du 4^e arrondissement émet le vœu :

Qu'une information soit donnée à l'ensemble des conseils de quartier de l'arrondissement sur les sites et projets des équipes connues,

Qu'une réunion publique soit organisée pour chaque site en présence des équipes afin que les échanges soient possibles, tant sur les contenus des projets que sur les modalités de réalisation, l'impact local, etc....

Que ces réunions fassent l'objet d'une large publicité, y compris en utilisant tous les moyens de communication dont dispose la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement, et notamment par voie de presse,

Que ces réunions se tiennent au plus tard dans le courant du mois d'octobre, afin que les équipes puissent éventuellement intégrer les retours de la population dans leurs projets,

Qu'un compte rendu de ces réunions soit mis en ligne sur les sites des mairies d'arrondissement, ainsi que sur le site Réinventer Paris.

Karen TAIEB, Conseillère de Paris

Je m'abstiendrai dans la mesure où j'ai participé en étant dans ce jury où je représentais mon groupe au Conseil de Paris. Tous les groupes ont été représentés, donc je ne comprends pas bien ce vœu. Le groupe Ecologiste était présent et ce vœu fait un peu fi de ce qu'il s'est produit lors de ce Conseil. Cette procédure a été menée dans les règles de l'art et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on propose autre chose, même si je comprends parfaitement que les habitants aient envie de voir les nouveaux projets. Un jury a sélectionné un certain nombre d'architectes et de projets. La procédure est en cours et doit se poursuivre dans ce sens et de façon réglementaire.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Ce n'est pas incompatible car la procédure réglementaire prévoit que les porteurs de projets fassent une concertation très élargie. Finalement, ce vœu ne fait que conforter la procédure qui est en place. Je n'y vois aucun inconvénient.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous avons prévu de nous abstenir pour les mêmes raisons. Il est vrai que lorsque nous lisons les considérants et quand on fait du participatif, on va jusqu'au bout, et ce n'est peut-être pas du participatif d'ailleurs en l'occurrence.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voulais juste dire à Madame TAIEB que, bien que tous les partis politiques aient été présents, nous demandons à ce qu'il y ait une information auprès des conseils de quartier et des habitants. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

C'est prévu, et l'un ne repousse pas l'autre. J'appelle à la liberté de vote pour les membres de la majorité.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 8 voix pour et 4 abstentions (Karent TAÏB PS), (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM), (Evelyne ZARKA Parti Communiste/Front de Gauche)).

V0420150015

Vœu déposé par les Elu-e-s Europe Ecologie les Verts, relatif à l'extension de la journée sans voiture pour l'édition 2016, adressé à Madame la Maire de Paris et au Préfet de Paris.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous sommes un petit peu déçus cette année de cette journée sans voiture qui ne concerne que le centre de Paris et deux ou trois endroits à côté, alors que nous aurions pu avoir une vraie journée sans voiture dans l'ensemble de Paris. Les arrondissements qui n'en

bénéficient pas se sentent évacués du privilège d'avoir une journée sans voiture et sans pollution. Ce vœu demande donc que l'année prochaine, la journée sans voiture concerne l'ensemble du territoire parisien et les communes avoisinantes par le Grand Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Une fois, encore, liberté de vote pour chacune et chacun.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Abstention.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)).

V0420150016

Vœu déposé par les Elu-e-s Europe Ecologie les Verts, relatif à l'expérimentation de trottoirs semi-végétalisés

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Le vœu est inspiré de ce qu'il se passe actuellement à Besançon.

Considérant que l'accueil de la conférence Paris Climat 2015, COP21, en décembre 2015, événement majeur de la lutte contre le dérèglement climatique à l'échelle mondiale, est à la fois une opportunité et une responsabilité pour la Ville de Paris d'être exemplaire en la matière et de démontrer son ambition et sa volonté de contribuer activement à la mise en œuvre des solutions nécessaires,

Considérant que les activités humaines dans les zones urbaines sont responsables de plus de 70% des gaz à effet de serre,

Considérant que 70% des mesures d'adaptation doivent être données au niveau local, selon le programme des Nations Unies pour l'environnement,

Considérant ainsi que des mesures d'adaptation et de règlement climatique doivent être coordonnés par la Ville avec le même degré d'urgence que les actions de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que les revêtements asphaltés des trottoirs emmagasinent des rayonnements solaires participant ainsi à accentuer le phénomène de la hausse de chaleur et imperméabilisent les sols, empêchant l'eau de s'infiltrer correctement,

Considérant dans ce cadre la nécessité de végétaliser l'espace public pour lutter contre ces phénomènes de hausse de chaleur, d'émission de gaz à effet de serre et d'imperméabilisation des sols,

Considérant le plan Climat de Paris adopté par le Conseil de Paris du 11 décembre 2012 fixant les objectifs de réduction d'émission de gaz à effets de serre de 25% à l'horizon 2020,

Considérant l'adoption du permis de végétalisé par les Conseils de Paris des 29 et 30 juin et 1^{er} et 2 juillet 2015 manifestant la volonté de la Ville de Paris de rendre l'espace urbain, plus vert et plus agréable à vivre pour les Parisiens,

Considérant que l'aménagement de bandes végétales en bordures de trottoir répond à ces objectifs tout en permettant par ailleurs d'apaiser l'espace public et même dans certains cas de le délimiter afin de réduire des conflits d'usage,

Considérant que Christophe Girard, Maire du 4^e, et les élus de la majorité ont porté dans le cadre des échanges sur le réaménagement de la Place de la Bastille des propositions visant à relier la Place de la Bastille à la Seine par une trame verte le long du bassin de l'Arsenal

Considérant le projet de végétalisation du boulevard Bourdon déposé au budget participatif par le collectif Pour un 4^e Innovant et repris dans la cadre de la proposition n°69 du budget participatif parisien intitulé « la Nature au bord de l'eau »

Sur proposition du groupe Europe Ecologie les Verts, le conseil du 4^e arrondissement émet le vœu que :

Le boulevard Bourdon, côté habitations, fasse l'objet d'un aménagement expérimental consistant à remplacer le bitume en bord de trottoir en bande végétale d'environ deux mètres de large,

Que cette bande végétale soit aménagée avec des espèces végétales locales nécessitant un entretien et un arrosage minimum,

Que cette expérimentation fasse l'objet d'une communication auprès des habitants afin de les sensibiliser à la nécessité de l'adaptation urbaine au dérèglement climatique,

Que les riverains y soient étroitement associés, qu'ils puissent participer à l'entretien et à l'embellissement de ce nouvel espace végétal.

Nous le proposons côté habitations aussi pour que les riverains puissent participer à l'entretien et à l'embellissement car il est encore aujourd'hui compliqué de traverser le boulevard Bourdon.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

Juste pour dire que ce vœu, dans ses considérants et propositions, est très bien mais je le trouve un peu prématuré car, comme vous l'avez rappelé, nous sommes en phase de concertation de projet concernant la Bastille. Monsieur le Maire était présent lors de la réunion publique la semaine dernière à l'auditorium de l'Opéra Bastille. Je préfère donc, pour ma part, attendre que ce projet puisse être versé à concertation et que l'on attende les conclusions sur ce beau projet qui va repenser toute cette place et ses rues adjacentes.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Personnellement, je défends à fond un boulevard BOURDON le plus vert possible donc je vais soutenir cette proposition. Je me demande si un coût a été évalué sur cet aménagement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Pas encore mais, sur la plupart des vœux, il manque souvent de cette information

Karen TAEIB, Conseillère de Paris

Pour les mêmes raisons qu'Ariel WEIL, je m'abstiendrai.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Karen TAEIB Conseillère de Paris et Ariel WEIL Conseiller d'arrondissement). Le vœu est adopté.

V0420150019

Vœu déposé par Madame Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche), relatif au travail dominical et nocturne dans les zones touristiques internationales.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Conformément à l'article L2515-12 du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article 21 du règlement intérieur du conseil du 4^e arrondissement,

Considérant que le repos dominical est un acquis social majeur pour les salariés devant être protégé et renforcé,

Considérant la mission d'évaluation et d'information du travail dominical et nocturne approuvé en Conseil de Paris en février 2015, référant que le dimanche est un jour de repos pour les salariés leur permettant de profiter d'un temps libéré commun à la grande majorité de la population,

Considérant la loi pour la croissance, la productivité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, promulguée le 6 août 2015 par le recours du gouvernement à l'article 49.3,

Considérant que dans le prolongement de cette loi, le gouvernement propose à la Ville de Paris et aux organisations syndicales de fixer le périmètre de nouvelles zones touristiques internationales où le travail dominical et nocturne serait autorisé,

Considérant le manque de résultats prouvés par le travail le dimanche sur l'augmentation du chiffre d'affaire des commerces comme sur l'inflation,

Considérant que les séjours des touristes à Paris durent plus qu'une journée pour une très grande majorité d'entre eux et que ces derniers peuvent consommer leur budget alloué aux achats un autre jour que le dimanche,

Considérant que pour les touristes, les Parisiens et les franciliens, le budget alloué aux achats n'est pas plafonné à la journée et qu'un jour davantage alloué à la consommation ne les fait pas dépenser plus que ce budget,

Considérant les résultats peu prouvés du travail le dimanche comme porteur d'augmentation en termes de chiffres d'affaires et de créations d'emplois,

Considérant l'étude de l'Office de Tourisme de Paris de décembre 2013 montrant que seulement 15% des touristes viennent à Paris pour faire des achats et que l'attractivité de Paris réside surtout dans son rayonnement historique et culturel, ses monuments et ses quartiers, et un mode de vie à la française incarné principalement par son commerce de bouche,

Considérant que le vrai gain du pouvoir d'achat des salariés, dans le commerce comme ailleurs, passe par une augmentation des salaires et non par un surplus de travail le dimanche,

Considérant la position quasi-unanime des syndicats de salariés sur le refus de toute inflexion juridique sur le travail dominical comme le travail nocturne,

Considérant que les associations défendant le droit des femmes et les associations familiales sont aussi contre le travail du dimanche,

Considérant que le volontariat est une notion très complexe à faire appliquer dans le monde du travail et que l'ouverture dominicale risque de s'imposer aux salariés des zones touristiques internationales volontaires ou non,

Considérant que le fait de ne pas vouloir travailler le dimanche ou le soir risque d'être en conséquence un facteur discriminant à l'embauche,

Considérant l'attachement et la volonté de la Ville de Paris à préserver le tissu d'activités sur le territoire parisien, notamment le commerce indépendant de proximité et des librairies indépendantes,

Considérant que l'ouverture des grandes surfaces risque de porter un coup majeur aux petits commerces de proximité ne bénéficiant pas des moyens nécessaires pour s'aligner sur les amplitudes horaires et journalières des grands groupes,

Considérant que le l'ouverture dominicale des grandes surfaces culturelles risque de nuire aux librairies indépendantes qui n'auront pas les moyens de s'aligner sur ces amplitudes horaires et journalières,

Considérant que le maillage des zones touristiques internationales prévu dans la loi Macron correspond aux enseignes FNAC, grandes surfaces spécialisées dans le produit culturel,

Considérant que la dérogation spécifique accordée aux magasins de produits culturels Virgin Megastore n'a pas empêché leur dépôt de bilan et le licenciement de leurs salariés,

Considérant l'opposition des salariés et travailleurs des librairies indépendantes à cette ouverture dominicale des commerces culturelles,

Considérant que, de fait, ces ouvertures dominicales pour les commerces culturels entrent en contradiction frontale avec la Ville de Paris, notamment dans le cadre du programme Vital Quartier pour la promotion et le développement des petits commerces et librairies indépendantes,

Considérant que la justification de la concurrence des achats par internet est fallacieuse dans la mesure où ces achats se font 24h/24 de son ordinateur et que ce n'est pas une question de jour,

Considérant le rayonnement touristique international du quartier Cour Saint Emilion dans le 12^e ainsi que celui d'Italie 2 dans le 13^e arrondissement Place Henri Langlois sont très discutables,

Considérant que cette décision, surtout, unilatérale du gouvernement, la création et délimitation de ces zones touristiques internationales en dépit de l'avis du Conseil de Paris relève d'un véritable déni de démocratie locale et par extension d'un mépris des Parisiennes et Parisiens qui l'ont choisi,

Considérant les coûts supplémentaires induits de cette décision en nettoyage, garde d'enfants, modification du schéma de transport le dimanche, pour Paris comme pour l'ensemble des collectivités franciliennes,

Considérant que l'ouverture dominicale des commerces dans les gares parisiennes risque d'augmenter la propension de la SNCF à assumer la présence humaine et la sécurité de l'accueil sur le site par les employés du magasin,

Sur proposition du conseil 4^e arrondissement, émet le vœu :

Que le Conseil de Paris émette un avis défavorable à la proposition du gouvernement de délimitation de ces zones touristiques,

Que la Maire de Paris demande au gouvernement que ses représentants démocratiquement élus décident des dates d'ouverture le dimanche sur le territoire parisien.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous allons faire très simple. Comme il y a dans la majorité des positions différentes, chacun Votera en son âme et conscience. J'ai simplement besoin de la position de Monsieur PLONQUET.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous sommes sur des fondamentaux. On est contre ce qui est dit.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous allons le mettre au vote.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 8 voix pour, 3 voix contre, (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM), (Anne LEBRETON (Radicaux de Gauche et Apparentés), et 1 abstention Ariel WEIL). Le vœu est adopté.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Nous respectons les avis de chacun sur un sujet extrêmement compliqué. Ce que moi je sais c'est que nous élus d'arrondissement de Paris souhaitons effectivement sur les décisions d'ouverture le dimanche et d'organisation de la Ville. La revendication est rude mais permet les négociations.

V0420150020

Vœu déposé par Madame Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche), relatif aux aides à la pierre.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Considérant le communiqué du 3 septembre 2015 de Madame Sylvia PINEL, Ministre du Logement,

Considérant les avenants à la délégation des aides à la pierre proposée à la délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 mars 2015,

Considérant les objectifs de production de logement de la Ville de Paris telle que détaillée dans son PLH modifié et voté lors du Conseil de Paris du 9, 10 et 11 février 2015,

Considérant l'accroissement des besoins en logements sociaux, auquel la Ville a répondu en augmentant significativement le nombre de logements agréé par la Ville de Paris : 6.600 en moyenne chaque année depuis 2011, et le renforcement des obligations légales incombant aux collectivités depuis l'entrée en vigueur de la loi Duflot auquel la Ville a répondu par un engagement dans le cadre du PLH modifié de produire 7.000 logements et 7.500 logements sociaux par an,

Considérant qu'avec les budgets qu'elle consacre à la mise en œuvre de cette politique ambitieuse, plus de 1.370.000 euros de subvention et acquisition en faveur du

logement entre 2011 et 2014, la Ville a consacré les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de cet objectif,

Considérant que, plus globalement, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans une politique de logement volontariste.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Pouvez-vous raccourcir pour que nous ayons le temps d'entendre les questions du public ?

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu :

Que l'Etat honore le montant des autorisations d'engagement à hauteur de 70 millions d'euros comme convenu initialement

Que l'enveloppe des aides à la pierre soit significativement revalorisée, permettant ainsi à l'Etat d'accompagner réellement et de façon pérenne les politiques ambitieuses menées par les territoires bâtisseurs dont Paris fait partie.

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Monsieur PLONQUET ?

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous voterons contre.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour, 2 voix contre, (Vincent ROGER (UMP/UDI/MODEM) et Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM)). Le vœu est adopté.

La séance est levée à 22 heures 19.

QUESTIONS DIVERSES**Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement**

On ne répondra pas aujourd'hui aux questions posées mais elles seront répondues soit par écrit soit à la fois prochaine. J'ai simplement, avant de vous donner la parole, quelques informations à vous donner.

- . Fête du Livre de l'OSE à la Halle des Blancs Manteaux le 27 septembre
- . Le 25^{ème} salon de la Revue Littéraire les 10 et 11 octobre, de 10h à 20h, Halle des Blancs Manteaux.
- . Salon de la 4^e Image, prix photo Jeunes Talents, du 26 octobre au 1^{er} novembre, à la Halle des Blancs Manteaux de 10h à 20h.
- . La Semaine Digitale, Foire au Numérique, Halle des Blancs Manteaux, du 18 au 25 octobre, de 10h à 20h
- . Vote du budget participatif, du lundi au vendredi, de 8h à 17h, accueil à la Mairie.
- . Réunion des Berges de Seine, présidé par Anne Hidalgo et accueillie par moi-même, ici dans la salle des Fêtes le 17 septembre de 18h à 22h
- . Evènement santé, forum santé seniors, le 8 octobre de 10h à 17h

Je ne vous donne pas tout car il y a quatre pages.

Nous allons prendre trois questions maximum et on vous répondra la prochaine fois.

Sandra FELLOUS

J'aurais plusieurs questions.

Des enfants Rom mendient avec des adultes dans tout l'arrondissement depuis bientôt presque un an. Ces enfants sont en réel danger et doivent, je pense, de gré ou de force, finir par aller à l'école, en France ou dans leur pays. C'est mon avis. Il ne se passe rien. On reste inactif alors que le politique peut beaucoup. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, d'agir en concertation avec le commissaire, ce que vous devez déjà faire. Lorsque l'on discute avec certaines personnes travaillant au commissariat, elles nous expliquent qu'elles ne peuvent rien faire, si ce n'est les déplacer d'un endroit à l'autre. Je ne parle pas des adultes mais bien des enfants.

La seconde question concerne un retard au niveau de l'accessibilité au niveau du collège Charlemagne. Vous allez sans doute être un peu plus au courant en tant qu'élu au conseil régional. On se trouve dans une situation assez absurde avec une classe Ulysse qui a été créée avec des enfants handicapés mais le collège est inadapté. Il serait bienveillant de la part de l'arrondissement et du conseil régional de bien vouloir mettre le plus vite possible le collège aux normes pour que les enfants puissent être accueillis dans des conditions convenables.

Une autre question concernant l'Hôtel Dieu qui, selon les annonces de l'APHP, va accueillir des migrants. Or je demande depuis plusieurs mois comment loger nos SDF, en particulier les femmes et les enfants dans ce lieu qui a été vidé de tout service, ce qui est par ailleurs fort dommage quand on connaît les temps d'attente dans les urgences des autres hôpitaux et les temps d'attente chez des spécialistes de l'APHP.

Enfin, rapidement, je demandais de réfléchir à la possibilité d'avoir une salle d'escrime équipée, avec les deux associations que l'on a et qui représentent un nombre très important d'adhérents. C'est effectivement un des sports les plus pratiqués dans l'arrondissement. Le sport amateur est effectivement important et il ne faudrait pas que ce soit des installations d'amateur car l'escrime nécessite de vraies installations.

Ensuite, concernant le stade...

Christophe Girard, Maire du 4^{ème} arrondissement

Merci pour vos trois questions, Madame. Vous aurez d'autres occasions d'exprimer les suivantes. Il est 22h15 et je souhaite que les agents municipaux puissent rentrer chez eux, par respect pour leur vie.

Concernant vos trois questions, Madame LEBRETON prendra rendez-vous avec vous et vous expliquera tout ce qui est fait. Ensuite Monsieur LANDEL vous répondra sur le sujet Charlemagne car nous avons également des réponses à vous donner. Sur le dernier point, je vous invite à déposer votre projet au budget participatif. Et si vous avez des idées pour l'Hôtel Dieu, l'APHP vous recevra.

D'autres questions dans la salle ?

Je vous souhaite une bonne soirée et vous remercie beaucoup de votre patience.

Les prochains conseils auront lieu le mardi 3 novembre et le mardi 1^{er} décembre.

La séance est levée à 22h19.